

# LE PEUPLE

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Abonnements : Un an ..... \$1.00  
Six mois ..... 50

H. BEAUGRAND  
DIRECTEUR-PROPRIETAIRE.

Bureaux : 22, rue St Gabriel | Le No 2 Cts.

## ADMINISTRATION. LE PEUPLE.

JOURNAL HEBDOMADAIRE,  
Parait tous les samedis. Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.

ABONNEMENT :  
Un an ..... \$1.00  
Six mois ..... 50

## LA PATRIE

Parait tous les jours à midi et à 5 hrs du soir.  
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.  
Les frais de port sont à la charge de l'éditeur-proprétaire.  
L'abonnement est invariablement payable d'avance. Nous ne faisons jamais exception à cette règle.

ABONNEMENT.  
Un an ..... \$4.00  
Six mois ..... 2.00  
Trois mois ..... 1.00

LE NUMÉRO, 1 CENT.  
Par le porteur, à domicile, en ville, 8 CTS PAR SEMAINE.

BUREAUX DU JOURNAL :  
22 et 24 rue St Gabriel.

ANNONCES :  
Dix cents la ligne, première insertion et cinq cents la ligne pour chaque insertion subséquente. Payable d'avance. Une remise libérale sera faite pour les annonces à long terme.  
Toutes correspondances, lettres d'affaires, lettres chargées, communications, etc, devront être adressées à

H. BEAUGRAND,  
Directeur du PEUPLE et de LA PATRIE,  
Montreal.

## Le gouvernement de la blague.

### RÉCLAMATIONS RÉSULTANT DE L'ARBITRAGE.

Tous ceux qui s'occupent d'affaires publiques savent qu'à la confédération, les provinces de Québec et d'Ontario se trouvaient conjointement débitrices envers la Puissance, de dix millions et demi de la dette de l'ancienne province unie. Mais l'Acte d'Union de 1867 leur attribuait aussi une certaine partie de l'actif du Canada. Des arbitres furent nommés pour partager cet actif et ce passif entre Québec et Ontario, et prononcèrent une sentence si unique qu'elle ne peut s'expliquer que par l'achat du colonel Gray, l'arbitre fédéral. Pendant les premiers temps de la Confédération, la Puissance encaissa des recettes qui appartenaient à notre province, mais payait aussi des dépenses qu'elle aurait dû acquitter.

La loi de 1873 libéra Québec et Ontario des dix millions et demi, mais elle laissa pendantes toutes les autres questions provenant de l'actif connu aux deux provinces et de la confusion qui avait existé pendant quelque temps entre les affaires de la Puissance et celle des provinces. Il y avait des comptes à régler entre le Canada d'une part et les provinces de Québec et d'Ontario de l'autre, puis entre ces provinces elles-mêmes.

C'est à ces comptes que M. Chapleau faisait allusion dans son programme de Lévis. Il avait

raison de compter sur des sommes considérables de ce côté, car, en 1877, M. Langton, alors auditeur général de la Puissance, avait préparé un état des comptes respectifs du Canada et de Québec, et, d'après cet état, la Puissance se trouvait nous redevoir près d'un million et quart de piastres. Ce compte, bien loin d'être favorable à Québec, ne lui rendait pas pleine justice.

Il restait des items considérables à ajouter et des sommes importantes mises au débit des comptes à retrancher. Sans en admettre l'exactitude absolue, le gouvernement de M. Joly s'était fait payer en octobre 1878 un à compte de cinq cent mille piastres. On se rappelle le bruit fait par la presse conservatrice à propos du paiement de cette somme: on aurait presque dit que M. Joly avait commis un crime en faisant toucher ce demi million à la province. Jusque pendant la session dernière encore, M. Chapleau soutenait qu'elle avait été payée non pas à compte sur le million et quart admis dans l'état de M. Langton, mais à compte d'une autre créance.

Comme on le voit, M. Chapleau ainsi que ses collègues et ses amis prétendaient que la Puissance nous devait de fortes sommes, et dans son programme il annonçait qu'il les ferait payer.

Comment a-t-il accompli ce second article de son programme? Absolument comme il a accompli le premier: de crainte d'embarrasser ses amis d'Ottawa, il a lâchement sacrifié les droits de notre province et n'a pas seulement essayé de lui faire payer une créance suivant lui si légitime. Encore ici donc, son programme a été de la blague.

### LIQUIDATION DU FONDS D'EMPRUNT MUNICIPAL.

Le Fonds d'Emprunt Municipal du Bas Canada attribué à Québec par la sentence des arbitres, se compose de plus de trois millions et demi de piastres dues par un très grand nombre de municipalités. M. Mowat a liquidé celui du Haut-Canada en 1873 de la manière la plus hureuse. Mais l'état de nos finances ne nous permettait pas d'imiter le mode adopté par lui. La question présentait des difficultés si considérables que jamais, avant le gouvernement de M. Joly, un trésorier n'avait osé l'aborder. M. Joly avait annoncé un bill sur ce sujet; le bill fut préparé, mais il ne put être présenté à cause de la négligence de certains officiers municipaux à envoyer des renseignements dont le gouvernement avait besoin pour le compléter dans tous ses détails.

Que d'attaques n'a-t-on pas faites contre M. Joly parce qu'il n'avait pas fait passer la loi promise sur ce sujet dans le discours du trône? A entendre les journaux conservateurs, il méritait d'être pour cela chassé du pouvoir. Jusqu'à notre conseil législatif imbécile, donnant à M. Joly le coup de pied de l'âne, par le refus de subsides, qui citait comme un de ses premiers griefs, le fait que le gouvernement avait fait dans le discours du trône la promesse d'une loi sur ce sujet.

Dans son programme de Lévis, M. Chapleau promettait le règlement final de cette question.

Il allait, disait-il, liquider le fonds d'emprunt municipal de manière à ne pas trop fatiguer les municipalités endettées, tout en procurant de fortes sommes au gouvernement. Comment a-t-il accompli cet article de son programme? M. Mathieu passait pour être mécontent d'avoir été sacrifié sur l'autel de la conciliation; on le chargea d'une espèce de mission en rapport avec le fonds d'emprunt municipal. En attendant la session, il écrivit aux municipalités endettées des lettres leur disant ce qu'elles savaient très bien—que le gouvernement avait besoin d'argent et serait enchanté de les voir s'acquitter.

Cela réussit si bien que sur les trois millions et demi, pas un cent n'avait été payé à la dernière session. Dans le discours du trône, on annonçait, comme l'avait fait M. Joly, une loi pour régler cette question. Après ce que M. Chapleau avait dit contre son prédécesseur, parce qu'il n'avait pas fait passer la loi annoncée, on s'attendait qu'il allait en présenter une fixant définitivement le sort des municipalités débitrices. Celles-ci étaient dans l'anxiété, ne sachant pas comment elles seraient traitées. On se rappellera toujours la surprise générale, nous pourrions dire l'ébahissement du public, lorsqu'il vit que ce bill ne réglait rien du tout, qu'il autorisait seulement le gouvernement à nommer avec un salaire de trois mille piastres, un commissaire qui préparerait le règlement de la question. En deux mots, ce bill renvoyait tout simplement aux calendes grecques la liquidation du Fonds d'Emprunt Municipal.

Encore ici, le programme de M. Chapleau était de la blague, rien autre chose que de la blague.

### DIMINUTION DES DÉPENSES, SURTOUT DE CELLES DU CONSEIL LÉGISLATIF.

Voilà peut-être la plus grande de toutes les blagues du programme de M. Chapleau. Si l'on veut voir la manière dont il a accompli cette promesse, qu'on jette un coup d'œil, pour les comparer, sur les comptes publiés de l'année 1878-79 pendant laquelle M. Joly a été au pouvoir, et de l'année 1879-80 qui appartient à l'administration de M. Chapleau.

Laisant de côté les dépenses incontrôlables, comme celle du service de la dette publique, les dépenses extraordinaires pour remboursements d'emprunts, etc, et ne comptant que quelques items des dépenses courantes et contrôlables, voici ce que nous trouvons pour les plus importants :

1878-79.—(M. Joly.)

Conseil Législatif..... \$32,809  
Assemblée Législative..... 92,979  
Gouvernement Civil..... 156,443

1879-80.—(M. Chapleau.)

Conseil législatif..... 42,000  
Assemblée législative..... 129,800  
Gouvernement civil..... 159,968.

Il serait oiseux de continuer cette comparaison et de la faire pour tous les items. Le résultat général est que le total qui, sous M. Joly a été de \$2,126,590 a été avec M. Chapleau de \$2,363,570, faisant une augmentation de près d'un quart de million de piastres!

Mais ce qui doit frapper le plus nos lecteurs, c'est la dépense du conseil législatif. M. Chapleau avait promis solennellement à Lévis de la réduire avant tout autre dépense; au lieu de cela, il l'a augmenté de près de \$10,000.

M. Joly avait trouvé la dépense du Conseil sous ses prédécesseurs rendue à \$49,600 par année; il la fit tomber à \$39,809, la réduisant de \$9,791. Il avait trouvé la dépense annuelle de l'Assemblée Législative portée à \$128,490; il la réduisit à \$92,979, effectuant une économie de \$35,511.

M. Joly et M. Chapleau avaient tous deux promis de réduire les dépenses. M. Joly les a réduites au-delà de ce qu'il avait fait espérer; M. Chapleau, au contraire, les a augmentées. Qu'est-ce que cela prouve? Que le programme de M. Joly était sérieux et honnête, et que celui de M. Chapleau n'était que de la blague.—L'Electeur.

## La France et Tunis.

On télégraphie d'Alger que le différend avec Tunis touchant les agressions des tribus qui sont nominalement sous la domination du bey semble de plus en plus devoir aboutir à une guerre. Huit mille hommes de troupes françaises ont débarqué à Bone, prêts à franchir la frontière au premier signal. Le consul de France à Tunis a remis récemment au bey une lettre du gouvernement français qui disait que la France comptait sur son concours pour réprimer l'insurrection parmi les tribus et que son refus de laisser les troupes tunisiennes se joindre aux troupes françaises pour administrer le châtiment nécessaire serait interprété comme un acte d'hostilité envers la France, qui agirait en conséquence.

A la séance du 11 avril de la chambre des députés, M. Ferry, président du conseil, répondant à une interpellation, a dit que l'état des affaires sur la frontière tunisienne était intolérable. Le gouvernement, a-t-il déclaré, se proposait de châtier les maraudeurs et de prendre des mesures pour empêcher le renouvellement de leurs agressions. Le ministre a poursuivi en ces termes: "La France ne désire pas faire de conquêtes, mais elle veut sauver l'avenir de l'Algérie. NOUS IRONS AUSSI LOIN QU'IL SERA NÉCESSAIRE POUR ASSURER CET AVENIR, et quand la chambre rentrera en session nous rendrons compte de notre conduite."

Un ordre du jour exprimant la confiance dans le gouvernement a été ensuite adopté par 339 voix contre 131.

## Les placards nihilistes.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LA VILLE DE MONTREAL.

Le 23 mars, devant le 8e chambre, ont comparu les deux individus qu'on a surpris au moment où ils apposaient, le 16 mars, à onze heures du soir, les placards socialistes sur les murs de Paris. Ces affiches de couleur verte félicitaient les révolutionnaires russes de l'assassinat du czar.

Ces placards étaient ainsi conçus :

Les socialistes révolutionnaires de Paris adressent leurs félicitations et leurs encouragements aux nihilistes de Russie qui, par un acte d'énergie, viennent de montrer aux déshérités des deux mondes comment on purge la terre d'un tyran.

"Ils espèrent que la leçon ne sera pas perdue et s'engagent pour leur part à faire tous leurs efforts pour qu'elle profite à la cause de la justice et de l'égalité."

Le premier des prévenus se nomme Grivot, relieur de son état; il est socialiste, et le cri bien haut. Membre d'une réunion collectiviste, il est l'un des dignitaires de cette association. Il dit que les placards lui avaient été remis par son camarade Willems; en les apposant sur les murs, il voulait montrer au public que les révolutionnaires russes n'étaient pas aussi naïfs que les électeurs.

M. le président Gressier invite Grivot à expliquer sa pensée. Celui-ci répond "qu'il prouvait par là qu'en changeant les hommes, on ne changeait pas les choses." Il ajoute que "lorsqu'un peuple est opprimé (sic), ce n'est pas par des moyens pacifiques qu'on obtient des solutions."

M. le président.—Alors vous érigez l'assassinat en doctrine?

R. Je ne suis pas partisan de l'assassinat.

Le deuxième prévenu s'appelle Willems; il est tailleur.

D. Vous aviez remis ces placards à Grivot?

R. Oui.

D. De qui les teniez-vous?

R. D'un petit gamier.

D. Vous êtes affilié à la secte des nihilistes?

R. Je n'ai aucun rapport avec eux.

D. Vous êtes socialiste?

R. Oui.

D. Lorsque vous avez remis ce placard, c'était pour qu'on l'affichât?

R. Oui.

D. Ces faits constituent l'apologie de l'assassinat.

Le commissaire de police de Saint-Germain-l'Auxerrois a procédé à des perquisitions au domicile des prévenus; il a saisi des pièces qu'il a mises sous scellés.

M. le substitut Banaston requiert l'application de la loi.

Le tribunal a condamné Grivot et Willems à huit mois d'emprisonnement.

QUEBEC. — Les vétérans de 1812 disparaissent rapidement. Nous avons annoncé depuis quelque temps la mort de plusieurs d'entre eux, et force nous est de continuer aujourd'hui cette lugubre nomenclature. Cette fois, c'est M. François Lépine, de l'Ancienne Lorette, qui est décédé samedi à l'âge de 86 ans.

SOREL. — La débacle s'est faite très doucement sur le Richelieu. Samedi matin, le port est devenu libre de glaces; deux heures auparavant, les travailleurs du Havre avaient traversé à pied. Il faut que la glace du haut de la rivière ait en grande partie fondu sur place, car le courant, qui est très faible, en a charrié fort peu, et les banquises qui ont passé avaient bien peu de consistance, le moindre obstacle les égrenait.

CHRONIQUE.

Le concert de sympathie que le public de Montréal se propose d'offrir au petit Jules, l'enfant de la regrettée Mme Prume, est, paraît-il, fixé au 26 du courant, et sera donné à la salle des Artistes.

Des artistes d'Ottawa et de Québec ont bien voulu prêter leur concours à cette œuvre généreuse; et, si nous sommes bien informés, nous aurons le plaisir d'entendre Mme Christin, le plus beau contre alto du pays, et Mme Gélinas, la charmante cantatrice déjà si appréciée de notre public.

Je constate avec plaisir que toute la presse de Montréal se donne fraternellement la main dans cette circonstance.

C'est demain le dimanche des Rameaux, Pâques fleuries, comme on disait autrefois.

L'église, par cette solennité, commémore l'entrée triomphale du Sauveur dans Jérusalem. Huit jours avant la Pâque, nous disent les Évangiles, le peuple de la ville alla au-devant de Jésus, et le suivirent en portant à la main et en jetant sous ses pieds des branches de palmiers.

Au Canada, chacun apporte à l'église ce jour-là une petite branche de sapin que le prêtre bénit, et qu'on rapporte religieusement à la maison pour la fixer dans quelque coin du logis, où elle reste jusqu'à ce qu'une autre branche plus verte vienne la remplacer, l'année suivante. Selon les pieuses croyances de nos campagnes, ce petit rameau bénit est une espèce de talisman qui protège le toit de la famille des accidents qui peuvent survenir dans le cours de l'année.

En France, le buis remplace le sapin. Le buis bénit est légendaire; pas un poète qui ne l'ait chanté un peu.

La cérémonie des rameaux remonte aux premiers siècles de l'église. Ce jour-là, les cathédraux devaient se présenter aux évêques pour demander la grâce du baptême, et pendant l'office divin, on leur lavait la tête. De là des appellations: *Dominica competentium*, dimanche des requérants, et *Dies capiti/avium*, jour du lavement des têtes.

Enfin, c'était une fête pour les prisonniers et les pécheurs, à qui les empereurs et les patriarches avaient l'habitude d'accorder ce jour-là des indulgences et la liberté.

Depuis que nous avons fait remarquer au fameux Sorellois que ce n'était pas la peine de mettre deux *l's* entre son *so* et son *ois*, nous avons remarqué avec plaisir que ledit journal en a retranché un. Son essor ne s'élevait pas haut avec deux *l's*; c'est vous dire qu'il ne fend pas les nues, maintenant qu'il n'a plus que la moitié de ses moyens d'action.

A ce propos, la *Gazette de Sorel* publie l'annonce suivante:

"Perdu un *l* dans le nom du "six pouces" à Papa-Michel (le six pouces à Papa-Michel, c'est le Sorelois.) Celui qui le rapportera à J. A. Chênevert recevra une récompense libérale."

Il faut changer de titre, confrère; celui-là est ridicule; et le ridicule tue. Pourquoi ne pas faire comme le *Nouveau Monde*, couper votre nom en deux? LA-

chez vos deux *l's*, et choisissez entre le *so* et l'*ois*, que diable; c'est bien simple.

L'un et l'autre sont admirablement appropriés.

Va-t-on trouver cette plaisanterie trop crue à l'adresse d'un petit journal qui n'a pourtant pas l'habitude de ménager les grosses injures à nous et à nos amis? Eh bien, qu'on lise la kyrielle suivante que le *Canada* vient d'adresser au *Canadien*. C'est Tartu lui-même qui a recueilli et rédigé la nomenclature. Il ne prend, à ce qu'il dit, que le dessus du panier:

"Tartufe—action honteuse—mensonge et fourberie—tactiques d'hypocrites, de pharisiens—marchands de religion sans honneur et sans conscience—insulteurs publics et calomnieux—feuille vipérine—mensonges—cafarderie—crétinisme—espèce venimeuse, ayant pour arme un goupillon trempé dans le fiel empoisonné—plaie—intrigants sans principes et sans foi—mensonges—feuille vipérine—reptiles de la presse tartufe—feuille sans honneur, etc., etc."

Hein! Cela rappelle les aménités du *Courrier du Canada* à la même adresse.

Comme ils se connaissent bien entre eux, ces chers conservateurs!

Il paraît qu'on va offrir un banquet à l'homme aux \$32,000, à Québec!

Attendu qu'il a manqué la cire, on veut le consoler avec un peu de miel.

Un fait qu'il faut constater, c'est le désintéressement des Québécois dans cette circonstance; car, s'ils donnent un dîner au grand *chêfre* Langevin, ce n'est certes pas dans l'espérance qu'il leur rendra la politesse... oh! non!

On connaît le quatrain du défunt *Farceur*:

Le saint *Courrier*, avec force coups d'encensoir,  
Annonçait, l'autre jour, on assez piètre prose,  
Que l'ami Langevin prenait le train du soir...  
Le traitre! il faut toujours qu'il prenne quelque chose!

Quant à prendre, y a pas d'difficulté pour ça; mais lorsqu'il s'agit de rendre, va-t-en voir s'ils viennent.

On prétend même qu'il se laissera mourir sans rendre l'esprit.

Il est vrai que s'il ne rend jamais les politesses qu'il reçoit, en revanche il n'en fait jamais sans en avoir reçu. C'est un principe bien arrêté chez lui.

Quelqu'un cherchait une épithète pour la tombe de ce grand homme. Il avait trouvé celle-ci:

Ci-gît Hector, un pauvre *vir*  
Qui sans cesse nous d pouilla  
Au profit de sa tire-lire,  
Pendant vingt-cinq ans brodoilla  
Sans avoir pu jamais rien dire,  
Beaucoup de livres farfourilla  
Sans jamais avoir pu s'instruire,  
Beaucoup de papier barbouilla  
Que personne ne pourra lire,  
A chaque occasion traita...  
—Traita! traita!... vous voulez rire!

interrompt un homme qui le connaissait bien.

Enfin!

On dit que le rédacteur en chef du *Journal des Trois-Rivières* sera présent, et qu'au nom de la sainte feuille il fera amende honorable au grand *chêfre* pour avoir prétendu que, comme catholique, M. Langevin devait, avant d'être admis dans le royaume des cieux, rendre les \$32,000

qu'il a empêchés comme chef-bas-canadien de la brigade Allan.

Il paraît que ce rigorisme absurde a été sévèrement blâmé.

On a fait comprendre à Frère Désilets que la restitution n'est obligatoire que pour les rouges.

La *Minerve* n'a pas été heureuse dans le choix de son correspondant français M. Mauzaise. On se rappelle la tirade que ce brave *henriquiniste* avait décochée contre M. Joseph Perreault, qu'il ne trouvait pas assez réactionnaire pour son goût probablement.

Eh bien, ne voilà-t-il pas la *Minerve* qui publie maintenant une lettre de M. Antony Rivet, l'une des autorités commerciales et financières de Paris, accusant ce bon légitimiste de M. Mauzaise d'avoir tout simplement calomnié M. Perreault. Il faut voir si la râlée est bonne!

Suivant M. Rivet, ce n'est pas M. Perreault qui aurait parlé en mal du Canada—ce que nous savions bien d'avance—mais le correspondant même de la *Minerve* qui aurait fait de notre pays, de notre monde commercial, et même de nos mœurs, le plus triste tableau.

Nos mœurs sont très dissolues, suivant M. Mauzaise.

Que pense M. le juge Routhier de cette opinion—infailible, puis qu'elle vient d'un légitimiste?

En tout cas, comme M. Mauzaise n'a fréquenté naturellement que des conservateurs légitimistes, pendant son séjour ici, le jugement qu'il porte sur eux ne leur fait pas précisément honneur.

Maintenant faisons notre petite excursion hebdomadaire dans le *Manuel des expressions vicieuses* de M. Gingras.

Lettre H.

Au mot *hardes*, en outre de la remarque qu'il fait, l'auteur aurait dû aussi attirer l'attention sur le fait que l'on emploie à tort ce vocable au singulier dans le sens d'ajustement. *Hardes*, au singulier, signifie troupeau de bêtes.

Lettre I.

M. Gingras veut que l'on remplace *incendiat* par *crime d'incendie*. Ni l'un ni l'autre ne sont réellement français; la seule différence entre les deux, c'est que le second est quelquefois employé en France, sans être consacré par les lexicographes; mais il est encore plus illogique que le premier.

M. Gingras veut aussi que l'on remplace *acte d'incorporation* qui n'est pas français, par le mot *charte* qui ne l'est pas non plus dans ce sens. On admettra que c'est de la haute fantaisie.

Lettre J.

M. Gingras traduit *lying jib* par *roc volant*; *clin-foc* est le mot.

Au mot *jongler* M. Gingras parle encore des classes *laborieuses*; ce ne sont pourtant pas elles qui pratiquent le plus souvent la chose,—dans le sens canadien, du moins.

J'ai oublié, à la lettre F, le petit article suivant:

"RELASSER.—Nous n'avons rencontré cette expression dans aucun ouvrage, et pourtant nos marins n'en emploient pas d'autres, lorsque le vent tombe (!) Ils disent alors: les voiles relâssent. "Les voiles battent au vent" rendrait, il semble, mieux l'idée."

Oui, de même que: "Les voiles flottent légèrement le long des vergues et des mâts, n'est-ce pas? ou tout autre périphrase qui voudrait dire la même chose.

Mais, monsieur Gingras, est-ce qu'on ne pourrait pas dire aussi bien: "les voiles *fasient*," puisque c'est le mot français fourni par tous les dictionnaires?.....

Qu'en dites-vous?

A propos de langue, le *Courrier du Canada* publie de temps en temps un quart de colonne qu'il intitule: *Incorrections de langage relevées dans les journaux*.

Il y a du bon dans ce travail, mais il y a aussi bien du faux et bien du mauvais.

Des choses comme ceci, par exemple:

"N'écrivez pas: le ou avant le 31 décembre 1890...mais le 31 décembre 1890 ou avant."

Or cela n'est pas correct non plus; il faudrait *auparavant*. C'est toujours *autour* et à l'*entour*.

Entre deux cirours de bottes, aux environs de l'hôtel de ville.

—Je quitte ce coin-ci, moi, ça ne paie pas.

—Combien de paires, depuis le matin?

—Une seule.

—Mais ta boîte de cirage est vide.

—Ah! mais c'est que c'étaient les bottes à...

—Je comprends. C'est pas des paires, ça; c'est des mères!

CYRIEN.

L'émigration.

Le chef du bureau des statistiques à Washington vient de publier des renseignements sur l'immigration aux États-Unis. Ces renseignements embrassent le mouvement de l'immigration dans les ports de Baltimore, Boston, Détroit, Eastport, New-Bedford, Nouvelle-Orléans, New-York, Philadelphie, Port Huron et San Francisco. Après d'autres détails le document ajoute:

"Le nombre des immigrants dans ces ports pendant les huit finissant le 28 février 1881 a été comme suit:

"Allemagne 82,699; CANADA 77,218; Angleterre et le Pays de Galles 36,276; Irlande 26,161; Écosse 8,078; Chine 3,157; autres pays, 67,073."

Ainsi il n'y a que l'Allemagne dévorée par le socialisme qui fournisse à l'immigration un contingent plus nombreux que celui du Canada. L'Angleterre, minée par le paupérisme, vient ensuite, mais son chiffre n'atteint pas la moitié du nôtre.

En présence de ce fléau on peut se demander si la politique du jour n'a pas été complètement illusoire et si elle a réalisé les brillantes espérances qu'elle faisait concevoir chez quelques uns.

Le nouveau tarif ne devait pas être une simple mesure de représailles contre nos voisins; il ne devait pas se borner à établir ce que M. White appelait la réciprocité de tarif. Il devait être un grand restaurateur politique; il devait ranimer le commerce, l'industrie, et pousser la production jusqu'à des limites jusqu'ici inconnues.

Lorsqu'on signalait les dangers de cette politique dont les conséquences naturelles devaient être l'encombrement du marché canadien, lorsqu'on démontrait qu'en peu de temps il

y aurait trop de manufactures pour les besoins de la population, on répondait que la protection ferait augmenter le nombre des consommateurs. On disait que l'émigration cesserait et que la politique de protection marcherait de pair avec une sage politique d'immigration. Nous devions conserver nos compatriotes et attirer les immigrants.

Que reste-t-il de ces belles promesses? Combien d'illusions dissipées depuis deux ans?

Ceux qui ont été le plus cruellement désappointés ce ne sont pas les manufacturiers et les industriels. Ces hommes ont crié contre l'ancien tarif, mais ils ne croyaient pas qu'un changement ferait fleurir l'industrie d'une façon éblouissante; ils comptaient plutôt sur la renaissance commerciale qui suit toujours une crise pour rétablir l'ordre dans leurs affaires.

Mais les pauvres travailleurs ne raisonnaient pas avec autant de calme. Ils n'avaient pas des ressources assez larges pour attendre des jours meilleurs. Il leur fallait cette fameuse panacée que leur promettaient les journaux conservateurs; ils soupiraient après les jours pleins d'espérance que ferait briller l'étoile de la protection.

Ce sont ces hommes qui, aujourd'hui, prennent le chemin de l'exil en maudissant ceux qui les ont trompés. Les émigrants canadiens savent que les perspectives ne sont des plus rassurantes aux États-Unis, mais ils se rappellent que l'on a dit: cherchez et vous trouverez. Ayant cherché en vain au Canada où ils sont écrasés par cette politique néfaste de protection qui devait les sauver, ils cherchent une planche de salut chez nos voisins. Si vous interrogez ceux qui s'en vont ils répondront: Ici il n'y a rien à faire: le prix des choses nécessaires à la vie augmente et les salaires sont insignifiants.

Nous ne voudrions pas être injustes à l'égard des gouvernants. Nous n'imiterons pas les journaux conservateurs qui, sous le régime libéral, voulaient que M. Mackenzie fit la pluie et le beau temps. Mais nous avons le droit de dire aux ministres actuels qu'ils ont été malhonnêtes et charlatans lorsqu'ils ont promis au peuple ce qu'ils ne pouvaient pas lui donner. Nous avons trouvé plus honnête la conduite de M. Mackenzie qui disait: "Les crises commerciales dominent toujours les efforts des hommes d'état: quand même je ferais mettre en vigueur de nouvelles lois fiscales il serait impossible de créer la prospérité. Il faut compter sur le temps pour réparer les désastres."

Les partis en présence.

Les Tories n'ont pas perdu entièrement leurs illusions sur la force de leur parti dans le Dominion, mais ils ont subitement éprouvé un moment de terreur. Les élections de Northumberland et de Carleton les ont surpris enivrés de quelques triomphes dans la province de Québec et tel a été leur étonnement qu'ils ont pu à peine continuer le festin. Ils n'ont pas dit comme les généraux de l'antiquité: A demain les affaires sérieuses! Ils

ont cru, au contraire, que la situation était difficile. Le *Mail* fut muet pendant trois jours, après la victoire de M. Irvine, et la *Minerve* annonça la nouvelle en quelques lignes perdues dans la troisième colonne. Dans les provinces maritimes, où conservateurs comme libéraux savent que le ministre Macdonald a vu ses beaux jours, les journaux ministériels avouèrent franchement la défaite, et il n'y eut qu'un journal nouvellement éclos sous le souffle de quelque tory de Chatham qui osa dire que M. Irvine était indépendant. Cette prétention fait pouffer de rire lorsqu'on lit l'adresse de M. Irvine qui déclare une guerre sans trêve à la politique de protection et au cabinet Macdonald.

Cependant le *Mail* ne veut pas croire à une déroute, en 1883. Il dit que la majorité ministérielle sera réduite mais qu'elle ne sera pas anéantie. Les tories ont rassemblé, depuis 1878, à leurs homologues d'Angleterre qui, à la veille des élections de 1880, entonnaient des chants de victoire et prédisaient à leur parti un triomphe éclatant. On a vu que les tories proposaient et que le peuple disposait.

En Angleterre comme ici le groupe conservateur était demeuré compacte dans le parlement pendant six années. Les élections partielles semblaient raffermir le ministère, et, quelques semaines avant la dissolution, les libéraux avaient échoué dans un de leurs châteaux forts.

Arriva l'époque des élections qui n'ont pas lieu toutes en un seul et même jour comme au Canada. Les premières épreuves du scrutin furent favorables aux candidats de M. Gladstone, mais cela n'ébranla point la confiance des tories. On croyait à des revers accidentels, et des succès éclatants devaient suivre immédiatement pour réparer les premiers désastres.

Après une semaine plus d'illusions : la mort du ministre Beaconsfield était une affaire de quelques jours. M. Gladstone et les libéraux étaient portés par la voix du peuple vers le pouvoir qui, quelques semaines auparavant, semblait appartenir pour longtemps encore au parti conservateur.

Aujourd'hui, on admet, en Angleterre, que Lord Beaconsfield aurait été vaincu trois ans plus tôt si le peuple avait pu se prononcer.

Ce qui est arrivé en Angleterre pourrait se produire ici. Voyant le vent tourner Sir John ne fera aucune élection partielle dans les circonscriptions où les libéraux ont un pied à terre. Pour fortifier les illusions chez les enthousiastes et rassurer les indifférents il provoquera des luttes dans les endroits imprenables. Aussi nos amis peuvent s'attendre à de nouveaux cris de triomphe à propos de rien.

Si par une volonté supérieure à celle de Sir John il y a des luttes dans des comtés comme Northumberland et Carleton nous serons probablement victorieux, mais il ne faudra pas s'endormir ou chanter victoire trop tôt à l'exemple des conservateurs d'Angleterre et du Canada. Il faudra, au contraire, organiser les forces libérales avec calme et réflexion pour la grande lutte de 1883. Sir

John pourra compter sur une majorité dans la province de Québec et probablement sur chacun des dix députés de la Colombie et de Manitoba. La province d'Ontario seule fera face à ces majorités, et nous aurons pour asseoir le nouveau cabinet libéral la députation des provinces maritimes qui sera presque unanimement libérale, mais nos adversaires, prévoyant ce résultat, redoubleront de zèle et d'activité pour dominer la situation. C'est à nous de conserver le terrain que le peuple nous offre et de faire d'importantes conquêtes s'il est possible.

### Les finances en Angleterre.

Au Canada les ministres des finances ont sur l'emploi de certains deniers des notions plus ou moins étranges. Lorsque M. Tilley annonce un excédant les journaux conservateurs chantent ses louanges et crient que nous sommes riches. On augmente les impôts, on recueille par cette politique des sommes plus que suffisantes pour les nécessités du service, et on dit : le peuple que l'on sert bien ses intérêts puisque l'on met en caisse une partie des deniers provenant des impôts.

Il est difficile de concevoir la sagesse de ce système. On peut économiser sur les revenus des propriétés publiques, mais lever des impôts plus que suffisants dans le seul but d'adorer des monceaux d'or, c'est une fantaisie très drôle. On prend du gousset de chaque consommateur quelques piastres pour les jeter dans la caisse publique ? Où est l'économie ? Après tout c'est bien le peuple qui a déboursé ses propres deniers. Il a amassé pour le gouvernement de l'argent qu'il aurait pu contrôler et consacrer aux affaires privées, si on eût limité les impôts aux besoins du trésor.

En Angleterre, M. Gladstone, qui doit s'entendre aussi bien que M. Tilley en matière de finances, suit un autre système. Lorsqu'il y a excédant on dégrève. Au lieu d'accumuler les excédants on réduit les impôts lorsqu'on prévoit une augmentation inutile de revenu.

Lundi M. Gladstone a fait son exposé budgétaire. Le revenu du dernier exercice financier s'est élevé à £84,041,000, ce qui fait une augmentation de £1,341,000 sur les estimations budgétaires.

Les impôts accusent une augmentation de £378,000. Cette augmentation étant superflue parce que le budget démontre un excédant de près d'un million M. Gladstone va réduire le taux des licences des brasseurs diminuer d'environ un shilling les droits sur la bière importée, ce qui la mettra sur un pied d'égalité avec la bière anglaise. Cette réduction sera avantageuse à la classe travaillante qui consomme de grandes quantités de bière.

Les dépenses se sont élevées à £83,810,000 ou £714,000 de moins que les estimations. L'excédant sur toutes les opérations financières de l'année est £933,000.

L'Angleterre peut voir avec orgueil les résultats du dernier exercice financier : au-delà d'un million et un quart de plus que le chiffre problématique de ses revenus et une diminution de près de trois quarts d'un million

du chiffre présumé de ses dépenses. C'est donc une différence de près de deux millions entre les estimations budgétaires et les résultats et cela à l'avantage du trésor.

M. Gladstone se propose de réduire la dette. Il veut convertir les courtes annuités en longues annuités et payer soixante-et-cinq millions dans l'espace de vingt-cinq ans.

Pour l'exercice financier qui vient de commencer M. Gladstone porte les dépenses à £84,705,000 et les revenus à £85,990,000, ce qui laisserait un excédant de £1,285,000.

Comme nous le disons plus haut il va d'avance employer cet excédant au dégrèvement. Il réduira d'un denier l'impôt sur le revenu et consacra une petite somme à la construction de casernes.

Ces projets absorberont l'excédant et laisseront un déficit de £275.

L'année dernière, le denier additionnel d'impôt sur le revenu, dont on fera remise, cette année, a produit un revenu d'environ un million.

On réduira annuellement les droits sur l'argenterie de trois sous par once jusqu'à ce que le droit de 18 sous soit entièrement aboli.

Les différents droits sur les liqueurs alcooliques importées seront remplacés par un droit fixe de dix shillings et quatre sous sur chaque gallon de spiritueux de quelque nature qu'ils soient. M. Gladstone pense que ce changement produira une augmentation de revenu de £180,000.

On modifiera aussi les droits sur les testaments, legs, les successions, et finalement il y aura un revenu assez élevé pour couvrir le petit déficit qui résultera de la réduction de l'impôt sur le revenu et pour laisser pour l'exercice financier un excédant de £295,000.

On voit ce qu'un ministre libéral peut faire pour le peuple. M. Gladstone, prévoyant un excédant, réduit l'impôt sur le revenu et sur la bière, et il lève des impôts sur les spiritueux et les successions et legs. On sait que cette dernière classe d'impôts pèse sur les riches.

Au Canada, M. Tilley fait un tarif extravagant qui écrase le travailleur, et, chaque année, il le modifie sans songer à alléger le fardeau qu'il a mis sur les épaules du peuple. M. Tilley est un ministre conservateur et M. Gladstone est un ministre libéral. En Angleterre, le libre-échange fait le bonheur du peuple ; au Canada la protection nous écrase.

### LA RUSSIE.

M. Emile Zola a tracé le tableau suivant de la Russie :

« Nous ne sommes plus en France, dit-il, dans un pays très peuplé où les villages se touchent ou même aux anciennes époques d'ignorance et de misère où les habitants vivaient comme en famille, sous la douceur d'un climat tempéré. Là-bas, des espaces larges et désolés séparent les hameaux, les paysans vivent dans des solitudes, sans avoir conscience de leur nombre, enfermés chez eux durant des mois par les rudesses de l'hiver. Ajoutez que leur ignorance est complète ; pas d'école, ils ne savent ni lire ni écrire, ils en restent à des procédés de culture si mauvais, qu'ils ne récoltent pas de quoi se nourrir. On les dit très doux et très intelligents ; mais ils ont derrière eux des siècles de servage qui leur ont enlevé toute personnalité et toute initiative. S'ils ne savent rien, ils n'éprouvent aucun besoin de savoir quelque chose. Aujourd'hui que l'émancipation est accomplie depuis des années, ils sont encore comme un troupeau qu'on aurait lâché et qui resterait dans la stupeur et l'embarras de sa liberté, cherchant partout un berger et des chiens... »

« Et, maintenant, songez que, sur quatre vingt millions d'habitants environ, la Russie compte plus de soixante millions de paysans. Ce sont eux, en somme, qui font la nation. Il y a là, sous le monde russe que nous connaissons, sous les autoritaires, les libéraux et les révolutionnaires, une force énorme, inerte, qui dort comme une eau profonde. Imaginez qu'un homme se produise et ait le génie d'employer cette force : ce serait formidable. Eh bien ! la solution du problème politique de la Russie sera tôt ou tard dans l'emploi du peuple, qu'on laisse à l'écart. »

« Il faudrait étudier l'état actuel des paysans. L'émancipation, qui a été une conquête politique, loin d'améliorer leur état social, l'a au contraire empiré. On leur a accordé la liberté individuelle, on leur a même donné une petite part de la propriété territoriale. Mais eux, qui auparavant ne payaient rien, ont été écrasés sous des impôts si lourds, que leur titre de citoyen leur coûte aujourd'hui terriblement cher. On a calculé qu'ils n'avaient que le onze pour cent de la propriété totale et qu'ils payaient le trentième pour cent des impôts ; c'est à dire qu'ils paient trois fois plus qu'ils ne possèdent. Leurs procédés de culture défectueux, leur ignorance et leur inertie, les réduisent à une misère noire, dans l'ahurissement douloureux de ce bonheur politique d'être libre, dont ils ne sentent pas du tout les joies. Ils préféreraient du pain... »

« Si l'on étudie l'autre partie de la nation russe, on trouve en face des soixante millions de paysans, environ vingt millions d'habitants qui se répartissent, en gros, de la façon suivante : un million de nobles, un million et demi de soldats, huit cent mille prêtres, quatre millions d'employés, huit millions de marchands et de bourgeois. Je ne donne ces chiffres approximatifs que pour mieux faire comprendre l'état politique et social de la Russie. »

« Or, sans craindre de se tromper, on peut estimer que le tiers de ces classes supérieures se compose de libéraux, souhaitant des réformes politiques, tout en ne sachant pas trop en quoi ces réformes pourraient consister, car l'existence du régime parlementaire présente des difficultés particulières, dans ce pays où la masse des paysans formerait un corps électoral d'un maniement presque impossible. »

« C'est donc six ou sept millions d'esprits cultivés, acquis aux idées européennes, rêvant la liberté de la justice par des moyens plus ou moins énergiques. Mais, dans ce nombre, les révolutionnaires, les nihilistes comme on les nomme, ne sont guère que cinq ou six cent mille ; et même il faut réduire à une vingtaine de mille au plus les enrégimés, ceux qui sont résolus à tout, qui tuent et brûleront pour le triomphe de leur passion... »

« Telle est donc la situation. En dessous, une masse énorme et inerte, les paysans, la nation elle-même, qui n'a aucune idée des évolutions politiques et qui ne serait sensible qu'à des mesures sociales, diminuant la misère dont elle agonise. En dessus, le groupe des classes supérieures, très divisé, gagné de jour en jour par les idées libérales, mais terrifié par l'impudence meurtrière des quelques milliers de nihilistes, qui, niant le progrès, veulent

d'un coup l'absolu. Et, entre les deux, le pouvoir, ce pouvoir despotique des Tsars, qui lutte désespérément en craquant de tous côtés. »

*Les sauvages de la province.*—Le rapport annuel du département des affaires indiennes vient d'être publié. Il démontre que la civilisation fait des progrès de plus en plus grands chez les sauvages de la province de Québec. Sur presque toutes les réserves, on remarque que le sauvage a abandonné son ancien genre de vie oisif pour se livrer à l'agriculture.

L'agent de Caughnawaga déclare dans son rapport que la pauvreté, si manifeste dans cette localité, depuis nombre d'années, est presque totalement disparue. On attribue ce changement au travail constant que les hommes ont trouvé. L'été dernier, sur les trais de bois qui descendaient les rapides de Lachine et à la quantité d'articles et ornements en fausses perles que les femmes ont pu vendre depuis la reprise des affaires.

Ce sont celles-ci, cependant, qui contribuent pour la plus large part au soutien de la famille ; elles travaillent tout le jour et souvent une grande partie de la nuit à la confection d'articles en fausses perles qu'elles échangent, la plupart du temps, chez les marchands de la ville, pour des provisions de toutes espèces.

Les difficultés qu'éprouve le sauvage à se procurer les moyens d'ensemencer ses terres au printemps met des entraves sérieuses à ses progrès en agriculture. Il ne peut obtenir de graines de la paroisse voisine, parce qu'il a commis l'imprudence de dire publiquement que la loi exemptait le sauvage de payer ses dettes.

À part quelques enfants qui vont à l'école régulièrement, les classes ne paraissent pas fréquentées par un grand nombre. La plupart des écoliers sont loin d'être d'une assiduité exemplaire et leur éducation en souffre.

Pendant l'année 1880, le chiffre des décès a dépassé celui des naissances. Ceci est dû aux ravages causés par la fièvre et la rougeole chez les enfants.

Le rapport de l'agent d'Oka démontre que les sauvages de cette localité font de plus grands progrès que ceux des autres réserves. Un grand nombre de nouvelles habitations ont été construites et plusieurs anciennes réparées. On se plaint que des gens malintentionnés causent continuellement des dommages à la propriété des sauvages d'Oka. Une nouvelle école a été fondée vu que le nombre des personnes désireuses de s'instruire devenait de plus en plus considérable.

Les sauvages de St Régis sont très industrieux ; ils s'occupent principalement à amasser des écorces pour les tanneurs et à confectionner des paniers qu'ils envoient à la ville. Ils en ont une grande quantité prête à être expédiée dès l'ouverture de la navigation. Les écoles, malheureusement, ne sont pas fréquentées comme elles devraient l'être. Les enfants et les jeunes gens n'y vont pas assez longtemps pour en bénéficier d'une manière appréciable.

Les sauvages du village Abénakis, de l'agence Viger et du lac St Jean ne se sont pas encore livrés à la culture de la terre sur une aussi grande échelle que leurs frères des cantons situés à proximité des villes. Ils consacrent la plus grande partie de leur temps à la chasse et à la pêche. On constate cependant un changement favorable dans leurs habitudes, bien que chez eux, les écoles n'existent que de nom.

Le rapport de la mission du Restigouche indique que les sauvages de cette localité, qui appartiennent à la tribu des micmacs, se livrent beaucoup plus à l'agriculture maintenant qu'autrefois. Ce changement dans leurs anciennes habitudes a été occasionné par la disparition rapide du gibier et du poisson. Pendant l'été, les trafiquants de liqueurs causaient la ruine des familles, mais les chefs ont défendu la vente des liqueurs sur les réserves et l'on espère que le mal ne fera plus de ravages.

À Maniwaki, la population décimée par la petite vérole, n'est plus ce qu'elle était autrefois. Les sauvages de cet endroit sont laborieux et cultivent la terre. Le commerce des liqueurs fortes, cependant, met beaucoup d'entraves à la prospérité de la colonie. En conséquence des ravages de la petite vérole, le nombre des enfants qui fréquentent l'école est peu considérable.

À Notre-Dame-Bethsiamis, les sauvages sont bien en arrière de leurs frères des autres localités. La civilisation a fait peu de progrès chez eux. Ils vivent encore dans des huttes, font la chasse et la pêche, et dorment pendant le temps qui leur reste. Les femmes, au contraire, sont chargées de l'ouvrage le plus fatigant et travaillent sans relâche du matin au soir. Il se consomme une quantité considérable de liqueurs à cet endroit, et il en résulte de nombreuses querelles.

Le nombre total des sauvages dans la province est de 11,000. On compte sur ce chiffre 1,462 iroquois établis à Caughnawaga, 1,037 de la même tribu, à St Régis, et 2,860 Naskapois dispersés dans les comtés du bas du fleuve. Le reste se compose de descendants de toutes les anciennes tribus.

COURRIER.

C'est avec plaisir que nous apprenons que notre ami M. J. X. Ferrault vient de recevoir la décoration d'officier d'académie, du gouvernement de la République Française.

On dit que le lieutenant-gouverneur Robitaille a refusé de signer un arrêté du conseil pour louer le chemin de fer Q. M. O. O. et qu'il est allé à Ottawa dans le but de consulter M. Langevin.

Nous accusons réception d'une brochure intitulée : *Culture et préparation du tabac* par le Dr. G. Larocque. Le prix de vente est de \$7.00 par cent exemplaires ; \$1.00 la douzaine ; 10 cents pour un seul exemplaire.

On sait que la construction du pont de Hull fut différée par suite du refus du Conseil législatif de voter les voies et moyens.

L'entrepreneur de la maçonnerie, M. Beemer, craignit un moment de perdre l'entreprise, et on dit qu'on lui souffla tout bas à l'oreille que tout irait bien s'il prenait un associé qui n'était autre que le frère de l'hon. M. Chapleau. Sa mise dans la société était la facilité avec laquelle il pouvait amadouer le premier ministre.

Sait-on combien a coûté ce tripotage ?

\$100,000 ! Plusieurs entrepreneurs furent écartés parce qu'ils n'avaient pas, comme M. Beemer, le bonheur d'être les associés d'un frère de M. Chapleau.

On comprend les attentions que M. Chapleau a prodiguées à M. Beemer. C'était la tendresse fraternelle qui inspirait sa conduite.

On dit que M. Robertson et Lynch murmurèrent et menacèrent de causer des embarras à M. Chapleau.

Voici quelques détails sur le procès des nihilistes condamnés à mort pour avoir pris part à l'assassinat de l'empereur Alexandre :

A l'audience de jeudi, l'avocat général de Mouravieff a condamné énergiquement les doctrines et les actes révolutionnaires avoués par les accusés, a demandé la peine la plus sévère pour tous et a terminé en disant que la fidélité du peuple au trône impérial n'avait pas été ébranlée et que les efforts du parti terroriste dans ce sens étaient restés infructueux. Les accusés ont écouté la réquisitoire avec le plus grand calme. Jeliaboff et Kibaltschilisch prenaient des notes. A cinq heures et demie, l'audience a été suspendue jusqu'à 7 heures. De 7 heures à 9 heures, les défenseurs ont prononcé leurs plaidoiries. Jaliaboff s'est ensuite levé et a présenté lui-même sa défense. Il a été interrompu plusieurs fois par le président.

Dès que Jellabon eut fini de parler, la cour a demandé aux accusés s'ils avaient quelque chose à ajouter pour leur défense et ils ont répondu négativement. La cour s'est alors retirée pour se consulter. Elle est rentrée à huit et demi. Lecture a été don-

née de vingt-quatre questions touchant la culpabilité des accusés, après quoi la cour s'est de nouveau retirée pour délibérer. Elle est revenue au bout de trois heures, c'est-à-dire à 6 heures 30 avec un verdict affirmatif sur toutes les questions, et tous les accusés ont été condamnés à mort. La sentence de Sophie Hieoffsky sera soumise au czar pour être confirmée parce qu'elle est de naissance noble.

Le Dr. Pelletier, dont nous avons annoncé la mort, hier, était malade depuis plusieurs semaines. Sa maladie contribua à la défaite du Dr. Bilodeau à Bellechasse, car il lui fut impossible de diriger les libéraux à St. Charles.

Voici comment s'exprime un journal conservateur, *Le Courrier du Canada*, sur la carrière du Dr. Pelletier :

" Nous regrettons d'apprendre la mort du Dr. O. Pelletier, qui est décédé à St. Charles, samedi dernier, à l'âge de 49 ans. La paroisse de St. Charles perdit en lui un médecin habile, un citoyen intègre, et un ami des pauvres dont il n'a cessé pendant toute sa carrière d'être le soutien. M. le Dr. Pelletier représenta le comté de Bellechasse à la Chambre locale pendant plusieurs années, et là comme partout ailleurs, il n'eut qu'un seul désir, celui de se dévouer et de se rendre utile à tous ceux qui réclamaient ses services."

L'Electeur, annonçant la nomination de Fortin, le vendu No 5, au poste d'inspecteur du crédit foncier franco canadien, ajoute :

" Ceci montre, une fois de plus, que cette institution n'est qu'une vache à lait destinée à nourrir les... amams du gouvernement. Car nous ne voyons aucun autre titre qui puisse recommander le Dr Fortin pour l'emploi qui vient de lui être donné, que le service qu'il a rendu à M. Chapleau en trahissant ignominieusement M. Joly."

" S'ils s'agissait d'évaluer le bétail, nous comprenons qu'on eût pensé au député de Montmagny. Il est en état de dire que \$1,200 n'est pas un prix trop élevé pour un veau dont on a besoin pour compléter la paire. Mais il s'agit d'apprécier la valeur de la propriété foncière ; et que connaît-il de cette valeur dans le district de Québec pour lequel il est nommé inspecteur ?

" Vous allez bien, messieurs du Crédit Foncier. Continuez, et vous ne serez pas embarrassés pour rapporter vos capitaux en France. Ils vont être si bien placés que vous ne les reverrez plus."

Une élection aura lieu prochainement dans le comté de Prescott pour remplacer feu le Dr. Harkin qui représentait le comté dans la législature d'Ontario. La présentation des candidats a eu lieu, hier, à L'Original où l'on a posé sept candidatures. Il y en aura pour tous les goûts. Voici la liste :

M. A. Hagar, ex M. P., réformiste.

MM. L. Labrosse, L. W. Lee, John Shields, Isidore Proulx, conservateurs.

MM. John Butterfield et R. M. McDougall, indépendants.

Le comté de Prescott est conservateur, mais M. Hagar y fut élu pour la Chambre des communes en 1867, 1872, 1874. En 1878, il y avait trois candidats : M. Hagar, réformiste, M. Urquhart, conservateur, M. Routhier, aussi conservateur qui posait sa candi-

dature comme canadien-français. M. Routhier ayant enlevé à M. Hagar un grand nombre de canadiens français l'emporta par une majorité de 6. M. Labrosse veut tenter d'entrer par la même porte, mais il y a un autre canadien français dans l'arène et les cartes sont brouillées par le grand nombre de candidatures. Jusqu'à présent M. Hagar a les plus grandes chances de succès car sa candidature repose sur sa popularité personnelle et sur ses nombreuses relations d'affaires ans le comté.

On annonce la mort du prince Pierre Napoléon Bonaparte, l'assassin de Victor Noir, à Versailles.

A la dernière réunion du Club de réforme de Québec l'hon. M. Joly a été réélu président. A l'avenir cette association portera le nom de CLUB LETELLIER, et d'autres clubs du même genre seront organisés dans divers comtés de la province.

On annonce la faillite de M. Manson, député de Brome. Son passif s'élève à \$12,000.

M. Manson prétend que les dépenses de son élection l'ont entraîné dans des difficultés qu'il n'a pu dominer. M. Manson est un conservateur. Sa victoire a été l'une de celles devant lesquelles se sont extasiés les journaux conservateurs.

Hier, une délégation de la ville des Trois-Rivières et des comtés voisins s'est rendue auprès des ministres provinciaux pour demander de l'aide pour le chemin de fer du St Laurent, des Basses Laurentides et du Saguenay. Les membres de la délégation étaient l'abbé J. H. Dorion, d'Yamachiche ; l'abbé Z. S. DeCarusel, N. D. du Mont Carmel ; l'abbé J. B. Grenier, St Tite ; l'abbé M. Pruneau, St Tite ; l'abbé Charles O. L. Caron, Trois-Rivières ; Hypolite Montplaisir, M. P., Frs L. Desaulniers, M. P. P., Yamachiche ; Charles Edouard Houde, M. P. P., Nicolet ; F. G. Boutillier, M. P. P., Thos Picard, Préfet du comté de St Maurice ; Thomas Caron, Préfet du comté de Maskinongé ; P. Panneeton, Trois-Rivières.

On pense que les délégués voulaient obtenir 20,000 acres de terre pour chaque mille de chemin construit depuis les Piles jusqu'au lac Edouard. On pense faire, à cet endroit, un point de raccordement avec le chemin de fer de Québec et du lac St. Jean.

L'entrevue a été très longue. M. Boutillier et plusieurs autres ont porté la parole au nom de la compagnie.

Les ministres ont promis de prendre sérieusement en considération les demandes de la délégation.

Sa Grâce l'archevêque Taschereau publie dans les journaux de Québec, une lettre pour mettre les fidèles en garde contre de vieux journaux français, contenant des écrits dangereux, que l'on vend pour envelopper la marchandise dans les magasins.

Des nouvelles du pont de glace sur le St Laurent depuis Longueuil jusqu'à Trois-Rivières annoncent que la glace est encore ferme. Le Richelieu est libre.

La réaction libérale au Nouveau-Brunswick.

L'élection de M. Irvine réduit à quatre le nombre des députés ministériels de la province du Nouveau Brunswick : Sir Leonard Tilley, M. Domville, M. Costigan, M. Girouard.

Aucun de ces quatre députés ne pourrait, aujourd'hui, se présenter avec assurance devant les électeurs, et il y en a deux, M. Tilley et M. Girouard, qui courraient à une défaite certaine.

Sir Leonard Tilley fut élu par une majorité de 9 voix seulement dans la ville de St. Jean. C'est un homme populaire, qui a été longtemps le chef reconnu du parti libéral et le premier ministre au Nouveau-Brunswick. Ses amis personnels disent que jamais l'on a mis en doute la sincérité de ses intentions et la pureté de ses motifs. On disait hautement que M. Tilley n'avait pas trémpé dans le scandale du Pacifique et qu'il avait accepté le poste de lieutenant-gouverneur afin de ne pas avoir à excuser la conduite de Sir John A. Macdonald.

M. Tilley avait aussi l'appui des associations de tempérance qui sont bien organisées au Nouveau-Brunswick.

Malgré ces avantages M. Tilley ne l'a emporté que par accident sur l'ancien député, M. de Veber, qui était un homme d'un mérite ordinaire.

M. Tilley a tellement compris les dangers de sa position, même avant la victoire de Carleton, qu'il a annoncé sa retraite en 1883. Dans la ville de St. Jean, où la protection n'a fait que ruiner et désastres, les libéraux sont la règle et les conservateurs l'exception : un candidat ministériel y serait brulé en effigie. L'année dernière, M. Tilley prit la fuite par une voie dérobée pour échapper aux plaintes des constructeurs de navires que la protection a ruinés.

Après M. Tilley le plus intéressant du quatuor tory c'est M. Girouard qui, lui, a toujours représenté une minorité et qui, comme le contrebandier, a couvert sa marchandise d'un faux drapeau. M. Girouard a recueilli environ le quart des votes du comté de Kent et il a passé entre trois autres candidats dont un seul aurait pu le massacrer. De plus M. Girouard promit d'appuyer le ministère Mackenzie. On sait ce qui est arrivé. Porté au parlement par accident et à l'ombre du drapeau libéral M. Girouard a tourné casaque et a voté servilement avec les conservateurs.

De son désintéressement personnel ne doute. On sait que l'intérêt personnel n'a pas été le mobile de la conduite de cet honnête député qui a reçu \$2,640 pour une ancienne réclamation qui remontait à 1872 et que M. Brydges, M. Mackenzie et Sir Charles Tupper avaient regardée comme injuste.

M. Girouard commença par se trainer aux pieds des ministres pour avoir la permission de faire de nouveau sa réclamation. Sir Charles Tupper la rejeta, mais plus tard on nomma un arbitre. Ce fonctionnaire fit une enquête, et déclara que " la preuve était concluante contre la réclamation de M. Girouard." Cela ne suffit pas : un député tory espère tou-

jours lorsqu'il a affaire à un premier ministre comme Sir John On nomma un nouvel arbitre, M. Shanly, qui recommanda de payer, et Sir John fit un rapport spécial en faveur de M. Girouard. Depuis plusieurs années cette réclamation était abandonnée : M. Girouard n'osait pas s'adresser aux tribunaux ; il savait que sa demande serait repoussée avec frais. Alors il conçut le projet de s'adresser à la tendresse de Sir John qui sait toujours mettre le coffre public à contribution lorsqu'il faut récompenser un ami ou un transfuge du camp libéral.

Voilà encore un député qui s'en ira piteusement réfléchir sur l'inconstance des choses humaines en 1883. M. Girouard n'aura plus la satisfaction de représenter une minorité.

Quant à M. Domville—la petite poupée criarde de la droite—ses jours sont comptés comme député. Les libéraux du comté de King lui promettent des émotions pour la prochaine lutte.

Il est possible que M. Costigan soit réélu en 1883. M. Costigan représente un comté acadien, Victoria, où il serait vaincu facilement si la lutte se faisait sur le terrain purement politique. Mais M. Costigan fait à Victoria ce que font ses amis dans la province de Québec. Il dit : La religion c'est moi ! et jusqu'ici il a malheureusement réussi, à l'aide de ce cri, à rallier la majorité des électeurs. La religion serait bien à plaindre si tous ses représentants ressemblaient à M. Costigan : souvent elle serait chancelante.

Chemin de fer du St Laurent, des Basses Laurentides et du Saguenay.

Cette voie ferrée, qui devra relier les bords du St. Laurent au lac St. Jean, est construite par une compagnie constituée légalement en 1878. Son capital souscrit s'élève à \$500,000 dont 10/100 ont été payés.

Les travaux commencés, l'année dernière, ont été poussés avec vigueur, et sur un parcours de plusieurs milles on peut poser les traverses et les lisses.

Après avoir donné ces garanties de bonne foi la compagnie pourrait demander au gouvernement des secours. Depuis nombre d'années on parle d'ouvrir à la colonisation la région du lac St. Jean et jusqu'ici aucune compagnie n'a pu réaliser même partiellement le projet. La compagnie des Basses Laurentides ayant réussi au delà des espérances du public, avait bien le droit d'espérer que le gouvernement ferait pour elle ce qu'il n'a pas refusé aux autres compagnies de chemin de fer. La compagnie demandait des terres. On trouve sa requête dans le livre de M. Buies sur le lac St. Jean. La ville des Trois-Rivières aida la compagnie et présenta, elle aussi, une requête au gouvernement.

Ces efforts ont été jusqu'ici infructueux, mais la question est loin d'être réglée. La compagnie espère que le gouvernement, écoutant la voix de l'intérêt public, lui donnera un certain nombre d'acres de terre et qu'elle pourra sûrement continuer les travaux.

Une délégation de membres de la législature et du clergé et de plusieurs citoyens éminents aura

une entrevue, à Québec, demain, avec le premier ministre. L'objet est de faire valoir les justes réclamations de la compagnie. Il n'est pas question, paraît-il, d'exiger des secours d'argent. On se bornera à demander au gouvernement des terres. Il nous semble que le premier ministre pourra difficilement hésiter devant une demande aussi juste.

**Le consul de France à Québec.**

M. Albert Lefavre, consul de France à Québec, est nommé consul à New-York où il se rendra dans quelques semaines.

Nous voyons toujours partir avec regret un représentant officiel de la vieille France, et nous sommes heureux de rendre hommage aux qualités personnelles de M. Lefavre qui est un galant homme, mais nous ne pouvons pas en dire davantage. Au Canada, M. Lefavre a eu la faiblesse de pactiser avec des hommes politiques qui n'ont que l'injure à la bouche lorsqu'il est question de la France. Plusieurs de ces hommes, dont il s'est fait le mandataire officieux, sont des types d'immoralité politique à qui on ne confierait pas une somme de 1,000 francs en France. L'avenir dira que nous avons raison et que M. Lefavre s'est montré très imprudent.

On parle d'offrir, à Québec, un grand banquet à M. Lefavre. Voici ce qu'en dit notre confrère de l'Electeur :

" Nous n'y avons aucune objection pour notre part, et nous croyons qu'il a bien mérité cette marque de reconnaissance du parti conservateur. Il a plus fait pour l'aider que M. Langevin à qui l'on va offrir un banquet dans quelques jours.

" Mais nos amis à qui on ira demander de souscrire au diner, feront bien de ne pas oublier ce qui est arrivé à un autre diner donné à M. Lefavre. Plusieurs libéraux y avaient contribué, et quelques-uns y assistaient, ce qui n'a pas empêché le banquet d'être converti en une démonstration conservatrice. M. Lefavre lui-même en a donné l'exemple, en proposant la santé de M. Chapleau dans un discours où le premier ministre et le parti conservateur étaient élevés aux nues.

" Si donc nos amis veulent contribuer à la glorification du gouvernement de M. Chapleau, veulent aider à lui donner du prestige sans un moment où il en a si grand besoin, qu'ils souscrivent au diner, mais, s'ils tiennent à ce que leur parti soit respecté, qu'ils gardent leurs souscriptions pour le jour où nous donnerons un diner à M. Blaké."

**Le chemin de fer Q. M. O. O.**

Voilà un chemin qui menace d'être le cauchemar des ministres provinciaux. Aujourd'hui comme sous le régime libéral les opinions semblent partagées quant à l'opportunité de le louer et de le soustraire au contrôle du gouvernement.

L'expérience démontre qu'une entreprise aussi considérable est beaucoup plus profitable à l'état lorsqu'elle est sous le contrôle de particuliers.

Le pouvoir a ses inconvénients comme ses avantages. Les ministres ont à administrer un patronage considérable et sont souvent difficile de concilier les intérêts du public avec les exigences des amis. Dans certains cas, patrona-

ge devient une source de faiblesse pour les gouvernants.

Avec les meilleures intentions au monde les ministres ne peuvent pas échapper aux mille dangers qui résultent de l'administration du patronage.

Lorsqu'un chemin de fer est sous le contrôle de l'état les amis du ministère cherchent à en tirer indirectement des profits. Les uns réclament des places pour leurs protégés; les autres se croient justifiables d'exiger des faveurs dans l'organisation du fret et du trafic. Un député ministériel disait que bientôt il n'y aurait plus de place pour les voyageurs tant les wagons seraient encombrés de fonctionnaires. Un autre député prisait le ministère des travaux publics de mettre à sa disposition des convois spéciaux pour transporter ses marchandises.

Il serait inutile d'énumérer les milliers de cas qui paralysent l'administration d'un chemin de fer contrôlé par le gouvernement et qui préviennent de bons résultats. On attendait beaucoup du chemin de fer Q. M. O. O.; on pensait que le revenu s'élèverait à plusieurs centaines de milliers de piastres. C'étaient là des illusions, paraît-il, car les principaux administrateurs parlent sans frémir d'un déficit. Lorsqu'on déplore cette situation, ils répondent qu'une force supérieure—le ministère Chapleau—les domine et paralyse leurs efforts.

M. Joly avait prévu cette situation lorsqu'il fit des démarches pour affermer le chemin de fer Q. M. O. O. Des ingénieurs et des hommes d'expérience dans des entreprises de ce genre déclarent qu'un chemin de fer pouvait être exploité plus profitablement par des particuliers que par un gouvernement, et que conséquemment il était important d'affirmer le Q. M. O. O.

Quelques députés sourds à la voix de l'expérience voulaient tenter un essai; ils disaient que le chemin devait rester sous le contrôle du gouvernement pendant un an afin que l'on pût constater le rapport exact.

On voit que cette expérience ou plutôt cet excès de prudence va nous coûter cher. Nous aurons simplement à constater un déficit et la perte des \$200,000 à \$300,000 que nous pouvions obtenir, dès l'année dernière, en louant le chemin.

Pourrions nous affermer aujourd'hui aussi avantageusement que par le passé? Il est permis d'en douter, et, dans cette situation incertaine, nous ne voudrions pas prendre absolument un parti ou l'autre, car nous ne connaissons pas exactement l'opinion de tous les députés libéraux sur la question. Nous serons guidés par des motifs d'intérêt public.

Mais ce qui s'impose avant toute autre chose c'est la nécessité d'un changement. Il faut ou vendre ou louer ou réformer l'administration du Q. M. O. O. On dit que cette nécessité politique pourrait bien entraîner une crise ministérielle. M. Loranger, M. Robertson, M. Ross s'opposent formellement à la cession du chemin à titre de louage. Que va faire M. Chapleau?

Nous espérons pour le bonheur de la province une solution facile et avantageuse au public.

**Comment M. Chapleau traite Québec.**

UNE DÉPUTATION RESPECTABLE INSULTÉE PAR LE PREMIER MINISTRE.

(De l'Electeur.)

Notre ville a été témoin, hier, d'un spectacle qui doit achever de lui montrer ce qu'elle peut attendre de la clique de M. Sénécal, et le cas que fait d'elle M. Chapleau. Si après cela il se trouvait des ouvriers pour voter pour le ministère dans lequel M. Chapleau règne et M. Sénécal gouverne, il faudrait qu'ils fussent sans cœur et sans respect pour eux-mêmes.

On sait que depuis quelque temps, nos ouvriers dont un si grand nombre est sans emploi se plaignent de la manière dont notre ville est traitée au sujet des travaux à faire dans les ateliers du chemin de fer du Nord. Il y quelques semaines ils tenaient à la Halle Jacques-Cartier, l'assemblée la plus nombreuse et la plus respectable qu'on y ait vue encore.

Depuis cette assemblée, ils ont continué de s'occuper des moyens d'obtenir justice. Sur les conseils de citoyens influents, comme M. Peters, M. Valières, M. Samson, qui bien que conservateurs, ne peuvent s'empêcher d'admettre que les ouvriers de Québec ont droit de se plaindre, ceux-ci ont demandé une entrevue à M. Chapleau pour lui exposer tranquillement et en famille leurs griefs contre l'administration du chemin de fer du Nord.

Le premier ministre leur a donné rendez-vous à son bureau par la lettre suivante :

Québec, 31 mars 1881.  
M. G. O. Touchette,  
65, rue des Prairies,  
St Roch, Québec.

Monsieur,  
L'honorable premier ministre devant être absent de Québec pendant quelques jours, m'a donné instruction de vous dire qu'il ne pourra recevoir les membres de votre comité avant vendredi de la semaine prochaine, (5 avril).

Vous voudrez bien vous rendre au bureau de l'honorable premier ministre ce jour là, à midi précis.

J'ai l'honneur d'être, etc.  
ERN. GAGNON,  
Secrétaire.

Agissant sur cette invitation, la députation des ouvriers, accompagnée de MM. Shehyn, député de Québec-Est, Rinfret, député de Québec-Centre, et de MM. Simon Peters, Ant. Rousseau, Samson, A. Hatch, etc., se rendait, hier midi, au bureau de M. Chapleau. On comprendra facilement sa surprise et son indignation d'apprendre que le premier ministre, non seulement n'allait pas à l'entrevue que lui-même avait fixée, mais ne s'était pas même donné la peine de les informer de son absence. Pour le moins va-nu-pieds qui aurait été recommandé par M. Sénécal, M. Chapleau serait venu au besoin d'Ottawa, mais pour rencontrer des ouvriers et des industriels appartenant à l'élite de leurs professions ou métiers, il ne s'est pas donné la peine de venir de Montréal. M. Sénécal avait besoin de lui: qu'est-ce que cela lui faisait de manquer aux convenances les plus élémentaires envers des citoyens respectables de Québec?

Comme pour mettre le comble à l'insulte et se mieux moquer de la députation, on lui a offert de voir M. Flynn. Elle a naturellement décliné l'offre; quelque curieux que pussent être les délégués de voir une si bonne personification de la fatuité, un type si bien réussi de Judas politique, ils n'étaient pas venus pour ce spectacle. M. Shehyn a déclaré, avec l'approbation de tous les ouvriers qui étaient là, que le moins il voyait le Commissaire des Terres, le plus il était satisfait, et qu'il ne le rencontrait que quand il était forcé par la nécessité des affaires.

C'est la première fois, croyons-nous, qu'un gouvernement fait une pareille insulte aux ouvriers de Québec.

**La navigation d'hiver.**

M. E. W. Sewell, de Lévis, a exposé mercredi après-midi, devant une assemblée spéciale de la chambre de commerce de Montréal, son projet de navigation d'hiver du Saint Laurent jusqu'à Québec.

L'assemblée était nombreuse; et, après les explications claires et catégoriques de M. Sewell, pas un seul qui n'ait quitté la salle sans se dire qu'après tout, ce projet qui semble si impossible au premier abord, ne présente aucune des insurmontables difficultés que l'imagination lui oppose.

C'est la troisième fois que cet homme de talent et d'énergie entreprend de lutter avec les éléments pour doter son pays de moyens de communications faciles à une saison réputée si dangereuse.

La première date de 1852.

Les hommes de trente cinq ans se rappellent du temps où Québec était pendant cinq mois de l'année, séparé pour ainsi dire du reste du monde, ne pouvant communiquer avec la rive sud qu'à l'aide de misérables canots que l'on traînait à force de bras d'un glaçon à l'autre, à travers mille fatigues et mille périls. Un homme payait de 50 cts à \$5 de passage, et restait souvent plus de deux heures sur l'eau, pour faire une traversée d'un mille à peine. On était quelquefois trois jours sans communication aucune, et tous les ans quelque accident déplorable venait désoler quelque famille. Un jour quatorze personnes furent entraînées par les glaces, et périrent de froid et de misère. Une autre fois, en face de Lévis et de Québec, un canot est coupé par les glaces; il contenait vingt-deux personnes; une seule se sauva!

Un jeune homme éleva la voix contre cet état de choses et proposa, par une lettre qu'on lit encore dans les journaux de la chambre, d'établir une communication à vapeur entre Lévis et Québec. C'était M. E. W. Sewell. Il passa pour fou: on ne voulut seulement pas l'écouter. Jamais, disait-on, on ne pourrait construire de bateaux assez forts pour résister à la pression des glaces; et dans le cas même où l'on pourrait en construire, ils seraient inévitablement perdus, car aucuns cables ne pourraient jamais les retenir aux quais. Et d'ailleurs, qui voudrait jamais se risquer dans de pareils cercueils flottants? Qui voudrait leur confier ses marchandises? quelle compagnie d'assurance se rendrait responsable des risques? On ne trouverait pas même d'équipage assez téméraire pour se vouer à une mort aussi certaine. Et ainsi de suite.

Or, qu'est-il arrivé?

Aujourd'hui, au cœur de l'hiver, deux bateaux à vapeur, — et remarquez qu'ils n'ont pas été construits spécialement pour cet emploi — traversent régulièrement tous les quarts d'heure entre Québec et Lévis, chargés de denrées, de marchandises et de bestiaux, et les propriétaires ne prennent seulement pas la peine d'assurer ces bateaux, tant ils considèrent qu'ils ne courent aucun risque.

Et l'on se demande maintenant

lesquels étaient les plus fous, ou de M. Sewell qui prétendait que tout cela était possible, ou de ceux qui refusaient même d'entendre discuter la chose, sous prétexte que c'était un rêve d'illumination.

Le second pas de M. Sewell dans cette direction a été la construction du Northern Light destiné à faire le service d'hiver dans le terrible détroit de Northumberland. Cette fois le hardi novateur prenait le bœuf par les cornes. Il n'y a peut-être pas un endroit au monde où les glaces flottantes se ruent avec plus de furie que dans cet étroit entonnoir qui sépare le Cap Breton de l'île du Prince Édouard. Et c'était là, à travers ces milles banquises, dont quelques unes atteignent plusieurs milles de longueur sur plusieurs pieds d'épaisseur, que M. Sewell tentait d'établir une ligne de navigation à la vapeur.

Et, pendant tout un hiver, il y a réussi.

Si le succès n'a pas été complet, c'est premièrement parce que le gouvernement a refusé de construire les jetées promises, et ensuite, à cause de l'inexpérience de l'équipage et de la timidité du capitaine, qui — une fois entre autres — a laissé se prendre dans quatre pouces de glace, un vaisseau qui pouvait s'ouvrir un passage à travers des banquises de quatre pieds. Sans compter certaines rivalités d'intérêt qui ont réussi à paralyser l'entreprise jusqu'à un certain point.

Mais, quoiqu'il en soit, il est un fait avéré, c'est que tant qu'il a été sous le commandement de son constructeur, le Northern Light a fait le service admirablement, dans la saison la plus rigoureuse de l'année, et donné tant de satisfaction au public, que les citoyens de Charlottetown n'ont pas cru devoir en marquer leur reconnaissance à l'initiateur de l'entreprise, autrement que par un banquet public.

Aujourd'hui M. Sewell se présente devant ses compatriotes avec un projet qui offre des difficultés bien moindres et dont les résultats seront infiniment plus considérables.

Nous en dirons un mot dans un prochain article.

— Les communications entre cette ville et l'île d'Orléans ont été coupées hier. La plus grande partie du pont de glace a été emportée par la marée. Le nouveau bassin est presque complètement à l'eau claire. La glace de la rivière St Charles est très mauvaise et ne tardera pas sans doute à disparaître.

— L'un de nos confrères rapporte que depuis quelques jours un prétendu revenant fait des apparitions nocturnes dans le village Stadacona, mettant en émoi toute la population de l'endroit. Il nous revient en mémoire, qu'il y a un certain nombre d'années, un farceur jetait chaque soir l'effroi dans les rues de St Roch, en s'affublant d'un drap blanc et en jouant au fantôme. Comme il n'y a pas cependant d'amusement qui ne finisse par prendre fin, quelques jeunes gens plus braves que les autres parvinrent un certain soir à rejoindre le prétendu revenant et lui firent danser un jig qui lui enleva complètement l'envie de recommencer. Le remède ne doit pas être épuisé.

— L'Événement.

FEUILLETON.

Le Chateau des Spectres

Par XAVIER DE MONTEPIN.

(Suite.)

XII. — GENTILHOMME ET GRAND D'ESPAGNE.

Le soir de ce même jour, à l'heure accoutumée, très-hauts et très-puissants seigneurs, le chevalier de La Bricole et don Gusman de Tulipano s'installaient devant un bol d'eau-de-vie brûlée dans le cabinet du premier étage de la taverne du *Broc d'Argent*.

Ces dignes acolytes devisaient de choses et d'autres en attendant le factotum du seigneur inconnu.

Grain-d'Orge ne se fit pas longtemps attendre.

Il arriva de ce pas calme et mesuré dont il l'avait l'habitude ; il plaça sur deux chaises sa canne et son chapeau galonné, avec cet air digne et majestueux dont il ne se départait jamais, et il entama l'entretien en ces termes :

— Y a-t-il du nouveau, messieurs ?

— J'aurais presque le droit de trouver cette question injurieuse, répliqua agréablement La Bricole ; quand je me mêle d'une affaire, il y a toujours du nouveau...

— Ainsi, vous avez agi ?

— Pardieu !

— Qu'avez-vous fait ?

— Je me suis rendu rue Aubry-le-Boucher, et j'ai pénétré dans l'intérieur de la famille Lollier...

— An ! ah !

— J'ai vu, de mes propres yeux mademoiselle Nanette, et, foi de gentilhomme ! votre maître est un homme de goût !

— Cette aimable jeune fille est le plus friand morceau qui puisse raviver un appétit blasé, la fleur la plus fraîche qu'un connaisseur émérite puisse souhaiter de cueillir !

— Vertuchoux et mort de ma vie ! je crois que si j'étais millionnaire, je ne regarderais point à cent mille écus pour me passer un semblable caprice !

— Tout ce verbiage ennuyait Grain-d'Orge. Il interrompit net La Bricole au milieu de son pathos exalté, et il dit :

— Avez-vous un plan ?

— Oui.

— Voyons !

Mais le chevalier n'était point homme à arriver à son but sans de notables périphrases.

— Vous comprenez, dit-il, qu'une tentative d'enlèvement ne peut avoir lieu, au milieu d'une nombreuse famille, et dans un quartier populeux, sans amener un abominable scandale...

— Je comprends cela, et vous savez aussi bien que moi qu'il faut éviter ce scandale...

— Soyez tranquille, tout est prévu.

— Mais, comment ?

— La jeune fille a un frère aîné...

— Sergent aux gardes françaises ?

— Tout juste.

— Eh bien ?

— Par un bonheur fait exprès pour nous, ce frère se marie dans huit jours...

— Que nous importe ?

— Il nous importe beaucoup. Savez-vous où se fera la noce ?

— Non, et je ne tiens guère à le savoir...

— C'est pourtant là le point important. Le repas et le bal auront lieu au Moulin de Javelle. Comprenez-vous, maintenant ?

— Je commence.

— Rien ne nous sera plus facile, à don Gusman de Tulipano et à moi, que de nous faulxer parmi cette cohue plébéienne, pendant le tumulte du bal, après l'enlèvement du repas, nous met-

trons adroitement la main sur l'oiseau, la cage sera là tout près, sous la forme d'un carrosse attelé de deux bons chevaux, nous vous jetons l'enfant sur les bras, et, fouette cocher ! votre maître sera content et notre argent sera gagné...

Grain-d'Orge avait écouté ce qui précède d'un air incontestablement approbateur.

— En effet, dit-il ensuite, votre plan me semble ingénieux, et sa réalisation est aisée... oui décidément votre idée est bonne...

— Admirable tout simplement ! appuya La Bricole en tordant sa moustache.

— Que vous faut-il pour l'exécution ?

— Peut-être deux ou trois hommes sûrs, mais je me charge de les trouver ; ensuite le carrosse en question.

— C'est mon affaire. Vous dites que la noce aura lieu dans huit jours ?

— Oui, samedi prochain, c'est décidé, convenu, irrévocablement arrêté.

Alors, vendredi, nous irons tous les trois au Moulin de Javelle, afin de nous y concerter mieux et aviser aux dernières dispositions à prendre...

— Sera-ce à l'heure du dîner ?

— Pourquoi cela ?

— Parce qu'on y dîne à merveille, le vin est bon et les matelotes de carpes et d'anguilles ne rencontrent leurs pareilles à la Rapée ni à Bercy.

— Soyez tranquille, nous y dînerons.

— Oh ! je connais la largesse de vos façons d'agir, et je sais que vous ne lésinez point sur les détails... Ceci m'encourage...

La Bricole s'interrompit.

— A quoi ? demanda Grain-d'Orge.

— A vous exposer que don Gusman de Tulipano et moi, nous éprouvons le besoin de renouveler notre garde-robe, dont le désarroi significatif ne manquerait point d'attirer l'attention sur nous, en une circonstance où tous nos soins doivent avoir pour but de rester inaperçus...

— Ce qui veut dire que vous demandez une nouvelle avance ?

— Pour faire de costumes, oui, monsieur.

— Eh bien ! soit, voici quinze louis ; mais songez à bien servir celui qui vous emploie et qui vous paye...

— Oh ! s'écria La Bricole avec enthousiasme et conviction, pour un seigneur si généreux, on se ferait rouer de bon cœur !

— D'ici à vendredi, poursuivit Grain-d'Orge, il est utile de nous voir encore une fois...

— Nous sommes à vos ordres.

— Je viendrai ici mercredi soir et si, par hasard, il était survenu quelque incident nouveau, vous m'en feriez part...

— Nous n'y manquerions pour rien au monde...

Grain-d'Orge se retira.

La Bricole et Tulipano continuèrent à boire, après avoir partagé les quinze louis dont, bien entendu, le chevalier garda dix pour lui.

Le lendemain matin les deux bandits se rendirent chacun de son côté, chez les brocanteurs de leur connaissance, afin d'y procéder au rajeunissement de leur toilette quelque peu délabrée.

Nous savons depuis longtemps que la vocation de La Bricole était de se donner des airs de gentilhomme. Pouvoir être pris pour un seigneur par les gens du menu peuple, lui semblait le bonheur suprême.

Le costume dont il se rendit acquéreur était de nature, du moins, selon lui, à coopérer à cette illusion. Ce costume, vendu sans doute de seconde main par quelque valet de chambre de grande maison, était arrivé chez le brocanteur après avoir subi des fortunes diverses. Il consistait en une enlote de velours d'une nuance indéfinissable, en une veste de satin blanc, toute constellée de broderies délicates qui serpentaient en filets d'or autour des revers et des boutonnières,

et, enfin, en un habit de taffetas changeant surchargé de galons et d'agrément d'or.

Le satin de la veste était à la vérité fripé, fané, les broderies noires et éraillées.

Des galons de cuivre à peine dorés avaient remplacé les galons jadis précieux de l'habit.

Mais qu'importait à La Bricole ?

Le costume tel qu'il était produisait son effet à distance.

C'en était assez pour satisfaire le bandit peu difficile.

Il compléta son accoutrement par une paire de bas de soie cramoisie, une cravate en fausse dentelle et un chapeau lampion, retapé à neuf et galonné à outrance.

Il chaussa des souliers à talons rouges, ornés sur le cou-de-pied de larges bouffettes de rubans jaunes.

Il attacha à son côté sa fidèle *Chatouilleuse*, et il sortit chez le fripier enchanté de lui-même, plus fier qu'Artaban, et chantonnant du bout des lèvres :

Monnaie,

Monnaie,

Il n'est pas, sans toi, de bonheur !

Tout homme

Se nomme

Un vrai brevet de grand seigneur !

Rejoignons, s'il vous plaît, don Gusman de Tulipano qui, lui aussi, faisait peau neuve, tandis que son féal compagnon, le chevalier de La Bricole, s'adonnait ainsi que nous venons de le voir.

Don Gusman avait à la grandesse d'Espagne des droits, au si incontestables que ceux de La Bricole au titre de chevalier. Les sorches de ces deux honnêtes gens se valaient.

Tulipano s'était rendu chez le fripier brocanteur et recéleur qui, d'habitude, subvenait, moyennant des prix infiniment modiques, aux nécessités de sa toilette.

Tout au contraire de la Bricole dont nous connaissons la prédilection pour les dorures, les galons et les couleurs éclatantes, Tulipano n'aimait que le noir. Cette sombre couleur, pensait-il, allait bien à sa physionomie caractéristiquement basanée, et ajoutait à la distinction de sa personne. Il se contenta donc de métamorphoser ses vêtements de velours blanchi contre un autre costume, également de velours, mais d'une fraîcheur moins contestable.

Il fit l'emplette d'un sombrero tout neuf, vendu par un des laquais de l'ambassade espagnole, et d'un collier de cuivre doré, enrichi de fausses pierreries et provenant de la déroque d'un comédien de la foire Saint-Laurent.

Un petit manteau noir, qui ne comptait guère plus de dix années de nous et loyaux services, se drapa élégamment sur son épaule, et, certes, jamais hidalgo n'offrit une plus lière tournure que celle de don Gusman accouru de cette façon, marchant la tête haute, le torse cambré, et la main droite sur la hanche.

A le voir ainsi passer, on eut dit un descendant du Cid d'Andalousie ou quelque héritier en ligne droite de l'illustre don Quichotte de la Manche.

En ce moment Tulipano prenait au sérieux sa grandesse, et se demandait s'il ne ferait pas bien de se présenter à la cour.

XIII. — LE MOULIN DE JAVELLE.

Le vendredi suivant, La Bricole, don Gusman et M. Grain-d'Orge, ainsi que cela avait été convenu lors de leur entrevue du mercredi soir se rencontrèrent, vers les onze heures du matin, à la taverne du *Broc d'Argent*.

Là, ils prirent un sacre qui les conduisit au Moulin de Javelle. *Le Moulin de Javelle !*

Bien peu de personnes, aujourd'hui, connaissent ce nom et les galants souvenirs qui se rattachent à cette illustre guinguette. Et cependant, pendant les dernières années du dix-septième siècle et pendant le dix-huitième tout entier, le *Moulin de Javelle* fut célèbre.

Cet établissement moitié restaurant, moitié auberge, moitié guinguette, n'offrait d'analogie avec rien de ce qui existe de nos jours.

Situé sur les bords de la Seine, presque en face de l'endroit où s'élève aujourd'hui le pont d'Iéna, le Moulin de Javelle jouissait du privilège de réunir une double clientèle.

C'était au Moulin de Javelle que grandes dames et galants cavaliers, jolies bourgeoises et beaux garçons, filles d'Opéra et vieux seigneurs, aventurières et chevaliers d'industrie, venaient s'installer en partie fine.

C'était là aussi que se célébraient les retours des noces des petits bourgeois, des commerçants de moyen ordre, et même, parfois, du menu peuple.

Jamais en fait ne fut plus que le Moulin de Javelle, fertile en incidents de toutes sortes, en péripéties bachiques ou dramatiques.

Aussi la comédie s'en est-elle emparée à deux reprises.

En 1696, Florent Carton Dancourt a fait jouer une pièce sous ce titre : *le Moulin de Javelle*.

De nos jours, M. Scribe a traité le même sujet avec un titre semblable.

Si les annales du Moulin de Javelle trouvaient un historien, le drame, plus d'une fois, s'y mêlerait aux scènes bouffonnes.

L'illustre guinguette dont il s'agit était la terre classique des enlèvements que tout semblait y favoriser, mais qui parfois aussi s'y dénouaient d'une façon sanglante.

Nous avons laissé trois des plus honorables personnages de cette histoire, le chevalier de La Bricole, don Gusman de Tulipano et Grain-d'Orge, en train de se rendre au Moulin de Javelle, dans le but d'étudier les lieux et de prendre leurs dispositions pour l'enlèvement projeté de Nanette Lollier.

Rejoignons-les sous la tonnelle verdoyante où, après avoir achevé leur reconnaissance, ils venaient de s'attabler devant un plat copieux de côtelettes de mouton aux cornichons, et devant une véritable montagne de goujons frits.

Depuis cette tonnelle ils pouvaient voir et entendre tout ce qui se passait en face de la porte et dans le jardin, divisé en une multitude de cabnets par des charmilles taillées artistement comme de frêles murailles de verdure.

Leur repas achevé, il ne leur restait plus qu'à fixer d'une façon positive l'endroit où devrait stationner le carrosse dans lequel on jetterait Nanette Lollier aussitôt qu'on l'aurait séparée de sa famille.

Les complices se dirigèrent vers les bords de la Seine et examinèrent le terrain avec attention, du moins Grain-d'Orge, car les deux autres étaient en ce moment légèrement avinés.

A une centaine de pas de la maison, le Mercure galant du seigneur inconnu avisa un petit bouquet d'arbres qui lui sembla propre à dérober aux regards indiscrets l'équipage dont il était essentiel de dissimuler la présence.

L'endroit était bien choisi, mais un peu loin de la maison.

Plus près, la plage gazonnée était complètement nue, et, le soir, encombrée de promeneurs.

Soudain Grain-d'Orge se frappa le front.

— Hein ? demanda La Bricole, qu'y a-t-il, mon noble ami ?

— Il y a que j'ai une idée...

— Une idée... voyons... dites-la !... J'ai la meilleure idée de votre idée, moi !... Elle doit être fort bonne, mon bon...

— Jusqu'à ce jour, tous les enlèvements se sont effectués en carrosse...

— Mais... à moins de les faire à pied... ou à cheval... je ne vois pas trop comment on pourrait...

— Seulement, interrompit Grain-d'Orge, un carrosse à l'inconvé-

nient de se remarquer toujours...

— Dame !... à moins d'être invisible... et les carrossiers n'ont pas encore inventé ce genre de carrosses...

— Eh bien ! moi, je viens de trouver autre chose...

— Quoi donc ?

— Nous n'enlèverons pas la petite fille dans une voiture...

— Ah ! bah ! et dans quoi donc, mon bon ?

— Dans un bateau.

— Tiens ! tiens !... c'est votre idée, ça ?

— Oui. Comment la trouvez-vous ?

— Bonne... très-bonne... aussi bonne, ma foi, que les côtelettes aux cornichons et les goujons frits de tout à l'heure... Où sera-t-il ce bateau ?

— Là, confondu avec ces lourdes barques de pêche que nous voyons amarrées à la rive. Deux vigoureux rameurs attendront, prêts à fendre l'onde, et retrouverez donc une embarcation légère dans l'obscurité et sur les eaux brumeuses d'un grand fleuve...

La Bricole saisit la main de Grain-d'Orge, et la secoua à la briser.

— Mon ami... mon noble ami... lui dit-il, vous avez toute mon estime... Quand j'aurai un million ou deux... je vous prendrai à mon service, mon bien bon... Elle est magnifique, votre idée... je suis bien fâché de ne pas l'avoir eue moi-même... car si je l'avais eue, j'aurais de l'esprit... et j'adore les gens d'esprit...

— Ah ça ! demanda Grain-d'Orge, j'espère que lorsque le moment d'agir sera venu, vous aurez tout votre sang froid...

— Qu'entendez-vous par là, Grain-d'Orge ?

— J'entends que votre cerveau sera libre, en deux mots et pour parler plus clairement, que vous serez à jeun...

— Ah ! vous dites cela, mon bon... parce que ce matin j'ai la langue un peu épaisse. Mais, soyez paisible... je me connais, aussi, les jours d'action je ne bois que de l'eau.

— A merveille. Maintenant je vous quitte et je retourne à Paris en toute hâte...

— Pourquoi donc si vite, cher ami ?

— Parce qu'il faut que je me procure aujourd'hui même une barque convenable et des bateliers sûrs...

— Allez donc, mon bien bon !... puisqu'il le faut... Mais, ventre de biche ! vous avez eu une belle idée !

XIV. — LE MARIAGE.

Le samedi, jour fixé pour le mariage d'Eustache Lollier et de Rosette était arrivé, trop lentement au gré des deux amoureux.

Transportons nous, dès le matin de ce jour, dans le modeste logis que madame Pierflitte, la mère de Rosette, occupait au quatrième étage d'une maison de la rue Saint-Denis.

Tout était sens dessus dessous dans cet humble appartement.

Une demi-douzaine de charmantes jeunes filles au milieu desquelles Nanette Lollier brillait comme un diamant parmi des perles, s'occupaient de la toilette de la fiancée. Cette dernière, éblouissante de fraîcheur et de grâce, était toujours souriante, mais moins franchement riieuse qu'à l'ordinaire.

La belle jeune fille, malgré l'infinie légèreté de son caractère, aimait de toute son âme le sergent aux gardes françaises, et l'approche de son bonheur lui faisait rêver et donner un peu de sérieux à son esprit.

Ses complices trouvaient un plaisir sans gal à l'ajuster dans ses blancs atours de mariée. L'une accablait par derrière les agrafes de corsage qui dessinaient ravir sa tulle fine et si soignée. Une autre attachait sur ses beaux cheveux blonds, le long voile de mousseline dont les plus flottants donnaient à sa figure mutine une expression triste et recueillie.

Nanette, enfin, fixait à sa cein-

ture le bouquet de fleurs d'orange symbolique.

—Voilà qui est fait, dit-elle quand elle eut achevé sa tâche ; et regardez donc un peu, mesdemoiselles, comme, ainsi parée, ma Rosette est jolie !...

—Tu me flattes toujours ! répondit vivement Rosette ; et c'est parce que tu m'aimes que tu me vois en beau ! Mais c'est toi, Nanette, c'est toi, petite sœur, qui seras une merveille avec le voile et la couronne de mariée !... Oh ! que je voudrais être un jour où, à mon tour, je t'habillerai ! Heureusement que ce jour viendra bientôt !...

—Bah ! qui sait ? répliqua Nanette en riant.

—Comment, qui sait ? est-ce que tu te figures que, belle comme te voilà, avec un vrai visage de sainte Vierge, les époux te manqueront ? J'ai bien trouvé un mari, moi, et un bon !

—Oh ! ce n'est pas une raison !...

—Au contraire, c'en est une, et je la crois sans réplique.

Il est possible que tu aies raison ; mais je t'assure que mes pressentiments ne sont pas de ton avis !...

—Tes pressentiments ?

—Oui.

—Tu en as donc ?

—Très-souvent et toujours les mêmes.

—Que te disent-ils ?

—Que je n'aurai jamais de mari.

—Allons donc ! ces pressentiments-là n'ont pas le sens commun !... est-ce que par hasard tu voudrais te faire religieuse ?

—Ma foi, non, répondit Nanette avec un mouvement de tête plein de coquetterie enfantine.

—Tu vois bien... il n'y a cependant pas de milieu... le couvent ou un mari. Encore une fois, ce n'est pas avec la beauté qu'on reste vieille fille !

—Mais, quand on meurt... murmura Nanette d'une voix à peine distincte.

Cependant Rosette l'entendit.

—Enfant ! lui dit-elle en l'embrassant, est-ce que tu vas m'attrister ?... Songe donc que, si tu dis de pareilles folies, je vais pleurer, moi, d'abord... et si ton frère me voit les yeux rouges, il ne sera pas content.

Nanette allait répondre. Mais on frappa à la porte de la chambre, et une voix bien connue demanda :

—Puis-je entrer ?

Cette voix était celle d'Eustache Lollier, qui, ce jour-là, n'avait pas encore vu sa fiancée.

Nanette courut à la porte, qu'elle ouvrit à son frère.

Le jeune sergent avait revêtu son uniforme de grande tenue ; il était magnifique, et plus d'une grande dame, nous l'affirmons, n'aurait point dédaigné de jeter sur lui un regard d'investigation curieuse.

Il embrassa successivement toutes les jeunes filles qui se trouvaient là, en commençant par sa blonde fiancée et en finissant par sa sœur. Puis il annonça que les fiacres qui devaient charrier les gens de la noce stationnaient devant la porte et n'attendaient plus que les mariés et leur suite.

La toilette était terminée, les grands parents étaient prêts. On descendit et on partit pour l'église.

Les jeunes époux courbèrent le front sous la bénédiction du vénéral et prêtre qui leur dit, en les unissant, quelques paroles simples et touchantes.

Iprononcèrent le oui solennel, et, devant Dieu et devant les hommes, ils appartenant l'un à l'autre.

Lorsqu'ils redescendirent la nef pour regagner les voitures, on entendait dans la foule qui s'empressait sur leur passage, s'échanger les phrases suivantes :

—Oh ! comme la mariée est jolie !...

—Mais il me semble, compère, que le marié ne lui cède en rien !

—C'est vrai... si l'une est une jolie fille, l'autre est un bien beau garçon !

—Quel couple charmant !

—Et comme ils ont l'air heureux !

—Ma foi, je voudrais bien être à la place du marié !...

—Et vous, à celle de la mariée, peut-être... ?

—Mais, voyez donc, parmi les filles d'honneur, cette jeune fille aux cheveux bruns !...

—C'est celle-là qui est jolie !...

—Un trésor !...

—Mais je la connais bien, moi !...

—Où donc est-ce ?

—C'est la sœur du marié... c'est la belle Nanette Lollier, la fille de la mère Lollier de la rue Aubry-le-Boucheur !...

—Eh bien ! la mère Lollier peut se vanter d'avoir de beaux enfants !...

Voilà ce qui se disait, et bien d'autres choses encore, dont nous remplirions facilement dix ou douze pages, et même un peu plus. Mais nous préférons nous abstenir.

La noce sortit donc de l'église, chacun des conviés reprit dans un des fiacres sa place respective et le cortège se mit lentement en marche vers le Moulin de Javelle, où, depuis le commencement de ce livre, nous avons si souvent conduit nos lecteurs.

On était en été, la température était douce et le temps magnifique.

Par les soins d'Eustache les tables du banquet avaient été dressées, non point dans l'une des salles intérieures de la guinguette, mais sur une vaste pelouse entourée de grands arbres, et qui s'étendait à la gauche de la maison. C'est là aussi que le bal devait avoir lieu après le repas, et une estrade, formée par des planches posées sur des tonneaux, avait été installée entre deux tilleuls pour l'orchestre, emprunté, comme nous savons, par Eustache, à la musique des gardes françaises.

C'est assez dire combien cet orchestre devait être supérieur à tous ceux qui faisaient d'habitude retentir du bruit criard de leurs aigres crins crins les échos du Moulin de Javelle.

Le repas se passa comme tous les repas de noces, on mangea, on but, on chanta des couplets de circonstance, improvisés, pour les époux, par les poètes de la société. Puis, enfin, on quitta la table ; et comme il était de beau coup trop bonne heure encore pour se mettre en danse, on proposa une promenade sur l'eau. Cette motion fut accueillie avec empressement par tout le monde, et avec un véritable enthousiasme par toutes les jeunes filles.

M. Gélinoche envoya la grosse Simoné maître en réquisition les pêcheurs d'alentour avec leurs barques, et, au bout de quelques instants, les convives de la noce se dirigèrent vers le bord de l'eau.

Une véritable escadrille de barques se trouvèrent pleines et il restait encore cinq ou six personnes sur la rive.

Quelqu'un avisa, à une vingtaine de pas de l'endroit, en question, un canot peint en noir, et qui semblait d'une légèreté phénoménale comparées aux autres embarcations.

Dans ce canot dormaient, couchés sur le ventre, deux hommes en costume de pêcheurs.

—Voilà des gens qui vont nous conduire, dit, en désignant le canot en question, le père Lollier, lequel se trouvait au nombre des retardataires.

On s'approcha du canot.

—He ! mes braves gens... dit l'employé à la propreté du Carreau des Halles en se faisant un porte-voix avec ses deux mains. Dormez-vous ?

L'un des hommes couchés dans la barque releva la tête.

—Vous voyez bien que non, dit-il d'un ton bourru.

—Voulez-vous nous laisser monter dans votre barque et nous conduire ?

—Non.

—Pourquoi ?

—Parce que ça ne nous convient pas.

—Mais, reprit le père Lollier, nous ne vous demandons pas de nous rendre ce service-là pour rien... vous serez payés, et bien payés !...

Le pêcheur avait déjà laissé retomber sa tête sur ses bras et semblait s'endormir.

—Ainsi, demanda de nouveau le père de Nanette, vous ne vous lez pas ?...

—Non ! sacrebleu ! non ! trois fois non ! répliqua le pêcheur, notre barque est à nous, je pense, laissez-nous donc en repos ! Nous ne vous promènerons pas !...

En face d'une décision aussi nette, exprimée d'une façon aussi énergique, il n'y avait plus rien à tenter.

Les convives qui n'avaient pas de place dans les barques durent donc se contenter d'une promenade à pied sur le bord de l'eau.

XV.—LE CANOT NOIR.

La nuit descendit, calme et seraine, le ciel, sans nuages, mais étoilé, souriait à la terre, de tous côtés on entendait retentir les chants joyeux des buveurs avinés.

Les promenades sur l'eau étaient depuis longtemps finies et tous les conviés de la noce d'Eustache Lollier, rassemblés dans la salle de verdure dont nous avons déjà parlé, n'attendaient qu'un signal pour ouvrir le bal. Quelques quinquets, attachés au tronc des grands arbres, projetaient une lueur incertaine qui semblait à tous un brillant éclairage.

Enfin retentirent les premiers accords des musiciens des gardes françaises, huchés sur leur estrade en compagnie de nombreux brocs de vin vieux.

Aussitôt la danse commença.

Eustache avait pris la main de sa femme.

Nanette Lollier avait abandonné la sienne à un jeune sergent, ami intime de son frère.

Les deux couples s'ébranlèrent à la fois, et commencèrent à danser gracieusement les figures du gothique rigodon.

Tandis que tout ceci se passait sur la pelouse, quatre personnages, dont deux sont de notre connaissance, erraient d'une façon mystérieuse dans la partie la plus sombre de la prairie, derrière les grands arbres qui formaient l'enceinte de la salle de danse.

C'étaient le chevalier de La Bricole, don Gusman de Tulipano et deux chenapans en sous-ordre, recrutés pour la circonstance, et dont trois ou quatre louis, au plus, devaient payer très libéralement les services.

—Attendez-moi là... dit tout à coup La Bricole à ses compagnons.

—Où vas-tu ? demanda Tulipano.

—Je reviens, répliqua le chevalier sans s'expliquer davantage.

Et, d'un pas allongé comme le trot d'un cheval de course, l'homme maigre se dirigea vers la rive de la Seine et gagna cet endroit où nous savons qu'était amarré le canot noir.

Mais le canot se perdait si complètement dans les ténèbres qu'il était impossible de le distinguer.

—Pst !... dit le chevalier en s'arrêtant.

Rien ne répondit.

—Pst !... répéta-t-il une seconde fois avec une intonation particulière.

Sans doute la double répétition de ce son aigu et prolongé était une chose convenue d'avance, car une voix, traversant l'obscurité, répondit aussitôt :

—Nous voilà.

—Où diable êtes-vous ? demanda La Bricole tout bas.

—Ici.

—Je n'y vois goutte.

—A droite et à quatre pas vous y êtes... ?

Le chevalier suivit en effet cette indication et se trouva à la pointe du canot noir.

Les deux hommes, en costume de pêcheurs, n'étaient plus cou-

chés, mais assis. Ils tenaient à la main leur aviron léger, dont les anneaux se fixaient à des petits tolets de fer.

Un troisième personnage se leva et sauta sur le rivage, à côté du chevalier.

C'était Grain d'Orge.

—Où en sommes-nous ? demanda ce dernier.

—Nous touchons au but. Avant une heure vous aurez la petite... ?

—Bien. Où avez-vous laissé vos hommes ?

—Là-bas, près de l'endroit où l'on danse.

—Comment attirerez-vous l'enfant ?

—C'est mon affaire.

—Vous savez... ni bruit, ni scandale... ?

—Pardieu ! les choses se passeront si doucement que personne ne s'apercevra de rien... ?

—A merveille. De notre côté, nous sommes en mesure pour démarrer immédiatement... ?

—Vous vous rappelez la somme convenue ?

—Ces choses-là ne s'oublient point.

—Vous avez l'argent sur vous ?

—Oui, répondit Grain d'Orge en frappant sur sa poche, qui rendit un son métallique, la somme est là, en or, dans une bourse de peau... ?

—Parfait ! Et vous me la remettrez ?...

—En échange de la petite... ?

Donnant, donnant, vous me la tiendrez d'une main, vous toucherez de l'autre... ?

—Je n'en demande pas davantage, et je retourne à mon poste... ?

Le chevalier rejoignit en effet son monde, sans perdre un instant. Il installa don Gusman et les deux hommes derrière un buisson qui se trouvait à une trentaine de pas de l'endroit où l'on dansait, et il leur dit :

—Vous avez le bâillon ?

—Oui, répondit un des hommes.

—Et vous savez vous en servir ?

—Je n'ai fait que ça toute ma vie... ?

—Prenez garde, surtout de blesser la petite personne.

—Soyez tranquille.

—Qu'elle ne puisse pas pousser un seul cri, mais ne lui faites pas le moindre mal... Livrer une marchandise détériorée, ça n'est point regrettable ! Dia soyons honnêtes !...

Ces explications données, La Bricole se dirigea vers les cuisines du Moulin de Javelle.

Il avait deux marmitons à qui il fit signe de le suivre ; les enfants éblouis par les galons de cuivre doré du chevalier, ne firent point la sourde oreille.

La Bricole les conduisit dans un endroit, où, à travers une éclaircie du feuillage, on voyait le bal et les danseurs.

—Petits garçons, leur dit-il, qu'est-ce que vous penseriez si je vous donnais à chacun un écu ?

—Dame ! nous penserions que nous serions bien aises... mon prince... ?

—Eh bien, mes enfants, les voici. Mais il faut les gagner... ?

—Est-ce difficile ?

—Non.

—Alors, mon prince, qu'est-ce qu'il faut faire ?

—Il s'agit d'une petite farce... d'une simple plaisanterie que je veux faire à mon cousin et à ma cousine qui sont de la noce... ?

—Ah !... ah !...

—Tu vois bien, reprit La Bricole en s'adressant à l'un des marmitons auquel il désigna Marcel, tu vois bien ce joli jeune homme, qui se tient là, denout, près de l'orchestre ?...

—Celui qui ressemble presque à une demoiselle ?...

—Oui.

—Eh bien ?

—Tu vas t'en aller tout doucement auprès de lui, sans faire semblant de rien... Tu lui diras, en le tirant par sa manche : C'est vous qui êtes monsieur Marcel ? il te répondra ; Oui. Tu lui ajouteras : Venez avec moi, il y a par là une jolie dame qui veut vous parler

—Ca n'est pas difficile.

—Il te suivra et tu le conduiras de ce côté là, sur la route de Paris, pendant au moins cinq minutes... ?

—Et, ensuite ?

—Ensuite, tu auras l'air de ne plus trouver la dame, vous reviendrez tous les deux, et tu auras gagné ton petit écu que voici d'avance... ?

L'enfant empocha l'argent.

—As-tu compris ? demanda La Bricole.

—Parfaitement, mon prince... ?

—Alors, va vite... ?

Le marmiton se glissa dans le bal.

Il s'approcha de Marcel, auquel il parla tout bas. Les yeux du frère de Nanette brillèrent d'une flamme vive, et il suivit le jeune Mercure en veste blanche.

—Et d'un !... pensa La Bricole. A ton tour, maintenant, dit-il à l'autre marmiton.

—Qu'est-ce que vous me commanderez, mon prince ?

—Tu vois bien cette jolie demoiselle, qui rattache une épingle à la mariée ?

—Cette demoiselle qui a des cheveux noirs avec des roses rouges, et qui ressemble au jeune homme de tout à l'heure ?

—Elle-même. C'est ma cousine. Tu feras comme ton camarade, tu t'approcheras d'elle, et tu lui diras : Est-ce vous qui êtes mademoiselle Nanette ?

—Elle me répondra : Oui.

—Tu as de l'esprit comme un ange, toi marmiton !... tu lui diras : Votre frère Marcel m'envoie pour vous dire qu'il vous attend pour une surprise à faire à la mariée... Te rappelleras-tu bien ?

L'enfant répéta la phrase.

—Au lieu d'un petit écu tu en auras deux, les voici... ?

—Merci mon prince !...

—Tu amènera la jeune personne près de ce buisson que tu vois d'ici, et c'est moi qu'elle y trouvera au lieu de son frère, ce sera fort drôle... Allons, cours !...

Le marmiton obéit. Il s'approcha de Nanette à laquelle il débâta avec un aplomb imperturbable les deux phrases convenues.

La jeune fille ne conçut pas l'ombre d'un doute.

—Où donc est-il, mon frère ? demanda-t-elle.

—J'vas vous conduire vers lui mam'selle, répondit l'enfant.

Nanette le suivit en ayant grand soin d'empêcher que sa sortie ne fût remarquée, de crainte qu'on ne la questionnât et que cela fit manquer la surprise.

Les quatre complices, muets, étouffant leur haleine, attendaient derrière le buisson.

La jeune fille le dépassa en disant gaiement :

—Marcel, es-tu là ?... me voici... ?

Au même instant, elle sentit une main vigoureuse appuyer sur sa bouche un mouchoir, tandis que quatre bras la soulevaient et l'emportèrent rapidement.

Le marmiton était déjà retourné à la cuisine, riche de ses deux écus et se demandant à quel usage il allait consacrer cette somme importante.

Quelques minutes après ce moment le canot noir, détaché de la rive, glissait comme une flèche sur les eaux de la Seine, poussé dans le sens du courant par les avirons de deux rameurs expérimentés.

M. Grain d'Orge soutenait dans ses bras un corps inanimé qui devait être celui d'une jeune fille évanouie.

La Bricole et don Gusman comptaient les pièces d'or sur la plage.

Le bal continuait, plus joyeux.

XVI.—TROIS ANS APRÈS.

Nous prions nos lecteurs de ne pas s'en prendre à nous si les faits par lesquels commencent cette seconde partie, et sur lesquels, du reste, nous allons passer très-rapidement, leur paraissent peu vraisemblables.

Nous n'inventons rien. S'ils ne s'en rapportent point aveuglément à notre parole, ils peuvent

consulter la source ou nous puissions : ARCHIVES SECRETES DE LA POLICE DE PARIS, tome II, pages 170 et suivantes.

Nous n'avons pas besoin de dire combien fut profond le désespoir de la famille Lohier après ce bal de noces, commencé d'une façon si joyeuse et fini si tristement.

Toutes les recherches faites pour découvrir ce qu'était devenue Nanette furent complètement infructueuses. Le seul renseignement sur lequel il fut possible de se baser pour une enquête, était le signalement de l'homme grand et maigre, donné par les deux marmitons du Moulin de Javelle, qui avaient été chargés par lui de faire tomber dans un double piège Marcel et Nanette Lohier. A coup sûr cet homme était le même que celui qui, quelques jours auparavant, avait eu l'audace de se présenter rue Aubry-le-Boucher, chez la poissarde, en se disant l'ami du sergent aux gardes françaises.

Eustache fouilla Paris jusque dans ses bas fonds les plus ténébreux, pour retrouver cet homme. Mais il ne put en venir à bout. Le chevalier de La Bricole, nanti des louis d'or de Grain d'Orge, avait quitté la grande ville où il ne devait plus revenir, car don Gusman de Tulipano, son digne ami, après avoir témoigné le désir de l'accompagner dans ses pérégrinations, l'avait bel et bien assassiné à la première couchée, pour s'emparer du sac gonflé d'or.

D'ailleurs, quand bien même on eût mis la main sur le chevalier, à quoi cela eût-il servi ? La Bricole ne savait rien, et, par conséquent, n'aurait rien pu dire. Peu à peu, tout espoir de voir revenir Nanette se perdit.

Certes, on n'oublia point la jeune fille, mais on évita de parler d'elle dans sa famille, car chaque fois que le nom de son enfant chérie était prononcé devant Marie Jeanne, la pauvre mère retombait dans les crises d'un désespoir effrayant.

Trois années se passèrent ainsi. Puis, un beau matin, un gagnepuis, un commissionnaire, vint apporter une lettre à madame Lohier.

Marie Jeanne avait déjà quitté son logis pour aller à la Halle.

Le commissionnaire était payé. Il laissa la lettre et il s'en alla.

A l'heure accoutumée, la poissarde revint, et la lettre lui fut remise.

La poissarde ne savait pas lire, et son embarras se trouvait fort grand.

Par bonheur, en ce moment, son fils Eustache arrivait chez elle, avec sa femme, la blonde Rosette, qui riait un peu moins souvent qu'autrefois, quoiqu'elle se trouvât encore plus heureuse, et qui l'avait déjà rendu père de deux beaux enfants.

— Eustache lui dit Marie Jeanne, toi qu'est bon avant, lis-moi donc un peu ce qu'il y a là-dessus...

— Volontiers, ma mère, répondit le sergent en prenant la lettre.

Il brisa le cachet, déploya le papier, le défripa en le frottant sur sa manche, avec ce geste qui est devenu de tradition au théâtre, puis, jetant les yeux sur les premières lignes, il s'écria tout à coup :

— Ah ! mon Dieu !... ah ! mon Dieu !...

— Eh bien, quoi !... demanda vivement Marie Jeanne qu'est-ce que c'est ?... Un malheur ?...

— Oh ! ma mère... bien loin de là !...

— Enfin, je respire... dis vite... dis vite !

— Ma mère... soyez forte...

— Je le suis... mais tu me fais trembler... va donc...

— Eh bien... Nanette...

Marie Jeanne devint pâle comme une morte.

— Nanette... répéta-t-elle, tu as dit : Nanette... et quand je t'ai demandé si c'était un malheur...

tu as répondu bien loin de là...

La pauvre femme ne put en

dire plus long. La voix lui manqua, ses jambes tremblaient et se dérobaient sous elle.

Rosette lui avança une chaise et l'aïda doucement à s'asseoir. — Ecoutez donc, ma mère... reprit Eustache, mais, encore une fois, soyez forte...

Et il lut :

— Madame, " Votre fille, mademoiselle Nanette Lohier, est sous ma garde dans le couvent des Carmélites de la rue du Bouloy, dont je suis l'abbesse.

" Je la remettrai, soit entre vos mains si vous venez la chercher vous-même, soit entre celles de quelque prêtre respectable et connu de moi s'il se présente de votre part et muni de votre mandat.

" Et je prie Dieu du fond de mon cœur de veiller sur vous et sur les vôtres."

Puis venait la signature de la supérieure.

Quand Eustache eut achevé, Marie Jeanne avait l'œil fixe et le regard sans expression.

Sa pâleur ne diminuait point. — Ma mère, s'écria le jeune homme, ma mère, avez-vous en du ?...

— Recommence, dit lentement Marie Jeanne, je veux entendre encore, il me semble que je n'ai pas compris !

Le sergent aux gardes recommença sa lecture.

A chaque phrase, à chaque ligne, à chaque mot, un changement inouï, prodigieux, se faisait sur le visage de la poissarde.

Le sang colorait ses joues, son front rayonnait, la joie illuminait son regard.

Lorsque le jeune homme eut prononcé le dernier mot de la dernière ligne, Marie Jeanne se leva, et, pendant quelques minutes, on eût pu croire qu'elle était devenue folle.

Elle riait, elle chantait, elle rattachait dans ses mains, elle dansait comme une jeune fille en répitant :

— Nanette est retrouvée !... Nous allons la revoir... Courons !... courons !... il ne faut pas perdre une minute !...

Enfin, cette effervescence se calma quelque peu. Marie Jeanne comprit qu'elle ne pouvait se présenter au couvent dans sa toilette de la Halle.

Elle se hâta donc de revêtir ses plus beaux atours, et, montant avec Eustache et Rosette dans un fiacre que le jeune homme était allé chercher pendant que sa mère s'habillait, elle donna l'ordre au cocher de les conduire, au logis du curé de la paroisse.

Nous savons depuis longtemps que ce digne prêtre était le protecteur, et en quelque sorte l'ami de la famille Lohier. Il sympathisait à toutes ses peines, il prenait part à toutes ses joies. En ce temps-là, lorsqu'il était question d'une affaire de haute importance, c'était presque toujours au curé qu'on s'adressait afin de lui demander un conseil.

Plus souvent, cette confiance était justifiée, et, dans bien des circonstances, l'intervention d'un bon prêtre remplaçait avec infiniment d'avantage celle des gens de loi et de justice. Dans tous les cas, jamais confiance n'avait été mieux placée que celle que Marie Jeanne témoignait au curé de sa paroisse, homme excellent, charitable et éclairé.

La poissarde lui montra la lettre qu'elle venait de recevoir. Il se réjouit du bonheur inattendu qui venait d'arriver à l'honnête famille. Il témoignait tout le plaisir qu'il aurait à revoir cette charmante Nanette, qu'il avait baptisée jadis.

Et enfin, il offrit à madame Lohier de l'accompagner au couvent des Carmélites.

C'était ce que souhaitait Marie Jeanne.

Le bon curé monta dans le fiacre avec Eustache et les deux femmes, et le véhicule se dirigea vers la rue du Bouloy.

XVII.—LE PARLOIR DES CARMÉLITES.

Les visiteurs furent introduits à l'instant même dans le parloir du couvent, et la supérieure vint les y rejoindre sans retard.

Le curé lui expliqua en peu de mots le but de leur venue.

— Madame, dit alors la supérieure à Marie Jeanne, ainsi que je vous l'ai écrit, je vais remettre votre fille entre vos mains ; mais d'abord, je dois vous dire comment il se fait qu'elle se trouve ici.

" Hier au soir, on est venu m'annoncer que deux inconnues demandaient à me parler pour une affaire d'importance.

" Je les reçus et je vis une dame d'un âge déjà avancé et de l'apparence la plus respectable, accompagnée par une charmante jeune fille.

" La dame âgée me supplia de donner asile à sa compagne jusqu'au moment où la famille de cette dernière pourrait la faire réclamer, et, déposant sur cette table un coffret assez lourd, elle ajouta : Voici vingt mille livres en or qui serviront à payer la dot de mademoiselle, si mademoiselle consent à entrer en religion, ou qui lui seront remises à elle-même, si elle sort librement de ce couvent pour rentrer dans sa famille.

" Il me fut impossible, poursuivit la supérieure, de refuser de me prêter à la bonne action qu'on me demandait.

" La dame âgée se retira satisfaite, et aujourd'hui, dès le matin, je vous écris la lettre que vous avez reçue...

" Depuis hier au soir j'ai beaucoup causé avec mademoiselle Nanette, qui me paraît une charmante enfant, douce et bonne, et remplie d'esprit naturel.

" J'ai tenté de lui adresser quelques questions, relativement aux circonstances qui l'ont éloignée de sa famille pendant trois années. Mais, aussitôt que je touchais à cette corde, la jeune fille se renfermait dans un silence absolu... J'ai dû renoncer à l'interroger sur ce sujet... Peut-être vous, madame, qui êtes sa mère, serez vous plus heureuse... " Je vais vous chercher votre enfant."

La supérieure sortit en effet du parloir. Pendant cette absence, qui dura quelques minutes, le bon curé et Marie Jeanne ne purent s'empêcher de se dire à voix basse combien leur semblait étranges les circonstances rapportées par la religieuse, et que, cependant, ils ne pouvaient mettre en doute.

(A Continuer.)

Horrible.—Tous les visages se sont allongés à la vue de ceux qui avaient le malheur de porter leurs casques par ces derniers beaux temps, allens plus de casques, allez de suite acheter un beau chapeau, au magasin du bon marché, c'est chez Dubuc Desautels & Cie 217 rue Notre-Dame, là où le gros chien est à la porte.

NAISSANCES.

—A Ogdensburg, le 4 courant, la dame de Dr A. F. Lalonde, un fils.

DECES.

—En cette ville, le 7 courant, Madame Gustave Maillet, dans sa 32e année.

—En cette ville, le 7 courant, à l'âge de 32 ans, M. E. Edouard Dubuc.

—A Hochelaga, le 6 avril, à l'âge de 59 ans, M. Moïse Loblanc, membre de l'Union St Joseph, frère de David et de Isaac Loblanc.

—A Lachenaie, comté de l'Assomption, le 8 courant, à l'âge de 35 ans, 5 mois et 15 jours, dame Stéphanie Sarrazin, épouse de M. Médard Gratton.

—En cette ville, le 7 courant, Sarah Wurtele, veuve de feu N. P. M. Kurezyn, à l'âge de 80 ans.

—En cette ville, le 10 courant, Marie Louise Héctorine, enfant de M. Hector Loblanc, âgée de 9 mois.

—A Terrebonne, le 3 courant, M. Félix Lamogos, cultivateur, âgé de 64 ans.

Les funérailles ont eu lieu mercredi le 6, au milieu d'un grand nombre de parents et amis qui se rappelleront toujours ses belles qualités.

—En cette ville, le 11 courant, à l'âge de 16 mois, Achille, enfant de M. F. Quesnel, voiturier.

Prix du marché de détail de Montréal.

Montréal, 12 Avril 1881.

Farine de blé, par 100 lbs.....	3 90 à 3 20
Farine d'avoine.....	2 40 à 2 50
Farine de blé-d'Inde.....	1 50 à 1 60
Sarrasin.....	2 00 à 2 25
LAITERIE.	
Beurre frais à la livre.....	0 22 à 0 25
Beurre salé do.....	0 13 à 0 17
Fromage do.....	0 12 à 0 15
GRAINS.	
Blé, par minot.....	1 15 à 1 25
Pois do.....	0 80 à 1 00
Orge do.....	0 70 à 0 80
Avoine par 40 lbs.....	0 35 à 0 40
Sarrasin par minot.....	0 55 à 0 60
Mil do.....	2 25 à 2 50
Lin do.....	1 25 à 1 25
Blé-d'Inde do.....	0 70 à 0 80
VIANDES.	
Boeuf à la livre.....	0 07 à 0 10
Lard do.....	0 10 à 0 12
Mouton do.....	0 08 à 0 10
Agneau, par livre.....	0 08 à 0 10
Lard frais par 100 livres.....	7 00 à 8 00
Boeuf par 100 livres.....	5 00 à 6 00
Lièvres.....	0 20 à 0 25
VOLAILLES.	
Dindes (vieux) au couple.....	0 80 à 1 00
Dindes (jeunes) do.....	1 00 à 1 25
Oies au couple.....	0 50 à 0 90
Canards au couple.....	0 50 à 0 60
Poules do.....	0 40 à 0 50
Poulets do.....	0 39 à 0 40
DIVERS.	
Sucre d'érable à la livre.....	0 10 à 0 13
Strop d'érable au gallon.....	0 90 à 1 00
Miel à la livre.....	0 10 à 0 12
Œufs frais à la douzaine.....	0 16 à 0 18
Haddock à la livre.....	0 05 à 0 07
Saindoux par livre.....	0 10 à 0 12
Peaux à la livre.....	0 06 à 0 09
Tabac en rôle.....	0 15 à 0 00

Marché aux bestiaux.

Boeuf, 1ère qual. par 100 lbs.	3 50 à 4 25
Boeuf, 2me qualité.....	2 75 à 3 75
Vaches à lait.....	15 00 à 25 00
Vaches extra.....	25 00 à 40 00
Veaux, 1ère qualité.....	4 00 à 5 00
Veaux, 2me qualité.....	2 00 à 3 00
Veaux, 3me qualité.....	1 00 à 2 00
Moutons, 1ère qualité.....	5 00 à 6 00
Moutons, 2me qualité.....	2 00 à 2 50
Agneaux, 1re qualité.....	3 00 à 3 50
Agneaux, 2me qualité.....	2 00 à 2 50
Cochons, 1re qualité.....	6 00 à 7 00
Cochons, 2me qualité.....	5 50 à 6 00

Foin 1re qual. p. 100 bottes.....	10 00 à 12 00
Foin, 2me qualité.....	8 00 à 9 00
Paille, 1ere qualité.....	5 00 à 6 00
Paille, 2me qualité.....	2 00 à 3 00

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTREAL.

No. 1120

COUR SUPERIEURE.

Dame Flavie Gougeon, de la Cité et du District de Montréal, épouse de Benjamin Ethier, navigateur du même lieu, dûment autorisée à ester en justice,

vs.

Le dit Benjamin Ethier,

Demanderesse, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été prise en cette cause.

ROY & BOUTILLIER, Avocats de la Demanderesse.

Montréal, 7 Avril, 1880. 47—51

AVIS

EST par les présentes donné que demande sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session, d'un bill incorporant " LE CLUB ST. DENIS " de la cité de Montréal.

C. BEAUSOLEIL, Procureur.

Montréal, 30 mars 1881.—45-61

Dans toute l'histoire de la Médecine

aucun médicament n'a jamais produit de cures aussi merveilleuses et n'a joui d'une si grande et si constante réputation que l'Ayer's Cherry Pectoral, qui est reconnu comme le remède employé dans le monde entier contre toutes les affections de la Gorge et des Pouxmons. La liste prolongée des cures remarquables opérées par ce médicament, sous tous les climats, l'a fait connaître universellement comme un agent sûr et efficace à employer.

Contre les Rhumes ordinaires, qui sont les avant-coureurs de plus sérieuses maladies, il agit promptement et sûrement, soulageant toujours les souffrances et sauvant souvent la vie.

Son action protectrice, quand il est employé à temps, pour les affections de la gorge et des poumons, en fait un précieux remède que l'on doit toujours avoir sous la main. Personne ne peut s'en passer, et quelconque en a fait usage une seule fois, continue à le faire. Les médecins connaissent maintenant la composition et les effets du Cherry Pectoral, en font amplement usage dans leur pratique, et les préteurs ainsi que les ministres le recommandent pour la même raison. L'action de ce remède est absolument certaine, et il guérit toujours là où la cure est impossible.

Préparé par le Dr C. J. Ayer & Cie, Lowell, Mass., E.-U., chimistes pratiques et analytiques.

En vente chez tous les Pharmaciens. 1

POUR VOS Hardes faites

CHEZ

I. A. BEAUVAIS

Vous pouvez être certain d'avoir pour la valeur de votre argent. En nous rendant une visite, vous pouvez vous convaincre que nos prix ne sont pas surpassés pour le bon marché. Toutes nos hardes sont confectionnées dans notre établissement : la coupe ne laisse rien à désirer.

PANTALONS POUR HOMMES.

Pantalons, différentes couleurs.....	\$ 1.00
Pantalons, bon tweed.....	1.25
Pantalons, joli tweed.....	1.55
Pantalons foncés et pâles.....	1.70
Pantalons de bons goûts.....	2.00
Pantalons, tweeds Canadiens.....	2.25
Pantalons, tweeds Anglais.....	2.50
Pantalons, tweeds Ecosais.....	2.75
Pantalons, tweeds et castins.....	3.00

HABILLEMENTS pour HOMMES

Habillements, différentes couleurs.....	\$ 5.00
Habillements, bons tweeds.....	6.00
Habillements, jolis patrons.....	7.00
Habillements, foncés et pâles.....	8.00
Habillements, tweeds Canadiens.....	9.00
Habillements, tweeds Anglais.....	10.00
Habillements, tweeds Ecosais.....	11.00
Habillements, serges et tweeds.....	12.00

Tous les prix que nous annonçons ne sont pas du *humbly*, nous avons les marchandises en mains, et la quantité est considérable. Notre assortiment est le plus considérable de Montréal. Encore une fois, rendez nous une visite et votre temps ne sera pas perdu.

Au nouveau magasin,

I. A. BEAUVAIS

Nos 186 et 188

RUE SAINT JOSEPH

31 mars 1880.

PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTREAL.

No. 688

COUR SUPERIEURE.

Dame Célanire Roy, épouse de Aimé Béliveau, hôtelier, tous deux des Cité et District de Montréal,

vs.

Le dit Aimé Béliveau,

Demanderesse, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée aujourd'hui en cette cause.

LARBAU & LEBEUF, Avocats de la Demanderesse.

Montréal, 8 Mars 1881. 43—51

PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTREAL.

No. 813

COUR SUPERIEURE.

Dame Annie Elizabeth Greenshields, de la cité et district de Montréal, épouse de William Neell, écuyer, dûment autorisée à ester en justice,

vs.

Le dit William Neell, de la dite cité de Montréal, écuyer,

Demanderesse, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été intentée ce jour devant la Cour Supérieure de ce district.

ARCHIBALD & McCORMICK, Avocats de la Demanderesse.

Montréal, 17 Mars 1881. 44—51

ECOLE D'AGRICULTURE

DE L'ASSOMPTION

ENSEIGNEMENT GRATUIT. théorique et pratique, \$5.00 par mois, donné aux élèves boursiers par le Conseil d'Agriculture. COURS DE DEUX ANS, comprenant Géométrie, Arithmétique, Orthographe, Agriculture dans toutes ses parties, Art Vétérinaire, Droit Rural, etc.

PRATIQUES : 8 hrs l'été, 4 hrs d'hiver. Vacances en Janvier et Février.

CONDITIONS D'ADMISSION.—Application par écrit au Directeur de l'Ecole, être âgé d'au moins 15 ans, bien constitué, muni d'un certificat de moralité par le curé ou le maire de la paroisse de l'applicant, savoir lire, écrire et chiffrer.

Cette école est la plus avancée sous tous rapports pour les jeunes gens qui se destinent à l'Agriculture.

JOS. GAUDET, PIRE, Directeur.

I. J. A. MARSHAN, Cor. M.C.A. Professeur et Gérant.